

PERMIS DE CONSTRUIRE

PROJET DE CENTRALE AGRISOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
Saint-Just 18340

NEOEN

Maître d'ouvrage :

NEOEN
6 rue Menars
75002 Paris

HOCH

Maître d'oeuvre :

HOCH Studio - Agence d'Architecture
49 Rue de Rivoli
75001 Paris
Numéro d'inscription à l'ordre des Architectes S19552

HOCH HOCH Studio - SAS d'Architecture
Capital Social 2000 €
N° SIREN 837 477 108
RCS 837 477 108 - Paris
N° d'inscription à l'ordre S19552
Siège social : 49 rue de Rivoli, 75001, Paris

SOMMAIRE

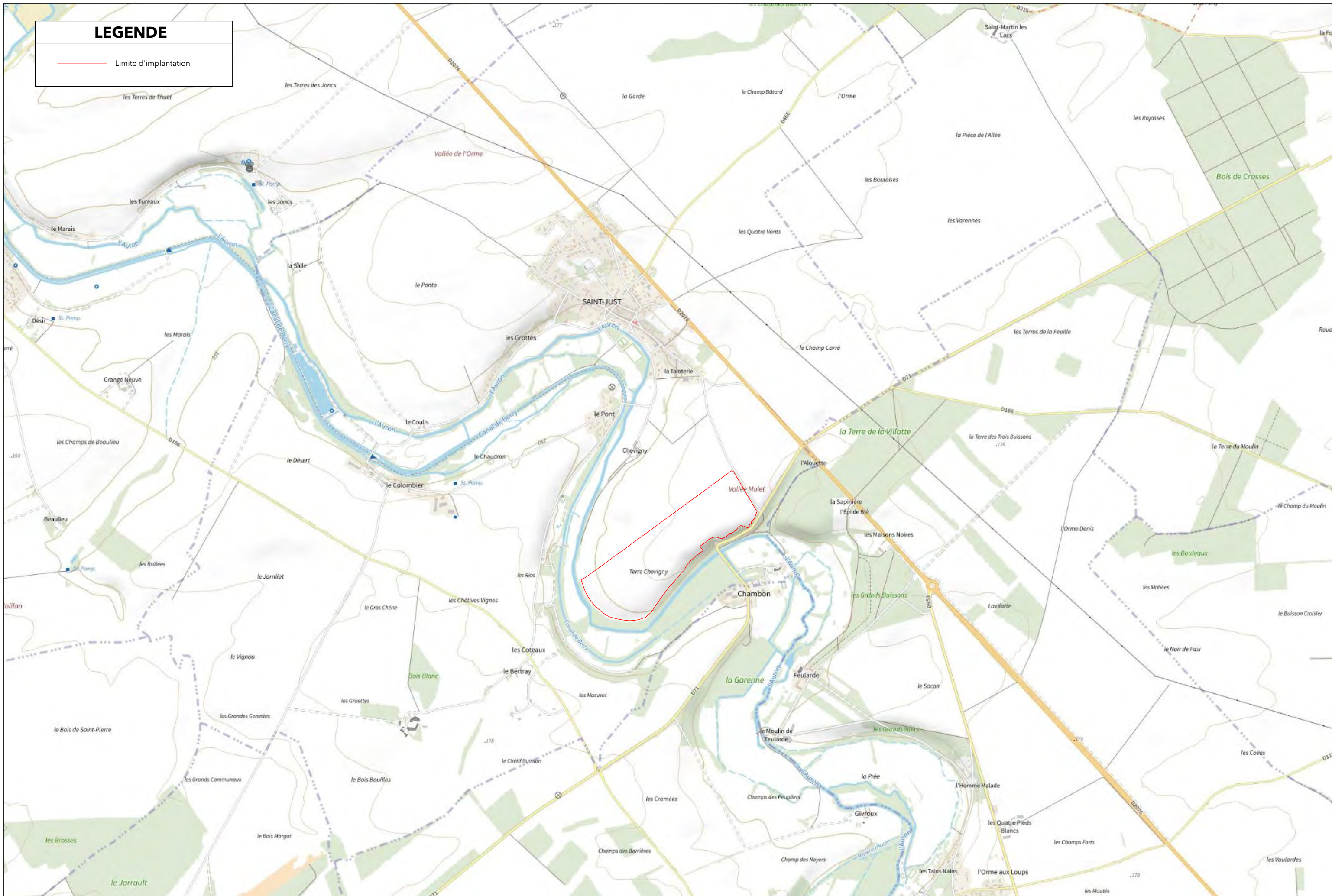
PC 1-1	Plan de situation	2
PC 1-2	Photo aérienne	3
PC 2-1	Plan de cadastre	4
PC 2-2	Plan de masse	5
PC 2-2	Plan de masse - Zoom 1	6
PC 2-2	Plan de masse - Zoom 2	7
PC 2-2	Plan de masse - Zoom 3	8
PC 3	Coupe du terrain et des tables photovoltaïques	9
PC 4	Notice	10-11
PC 5-1	Poste de livraison, portail et clôture	12
PC 5-2	Citerne, clôture à pâturage rotatif et portail	13
PC 5-3	Poste de transformation et tables photovoltaïques	14
PC 6-1	Insertions paysagères : vue A	15
PC 6-2	Insertions paysagères : vue B	16
PC 6-3	Insertions paysagères : vue C	17
PC 7 et 8	Photographie environnement : proche et lointain	18

Vue en perspective du projet



LEGENDE

— Limite d'implantation



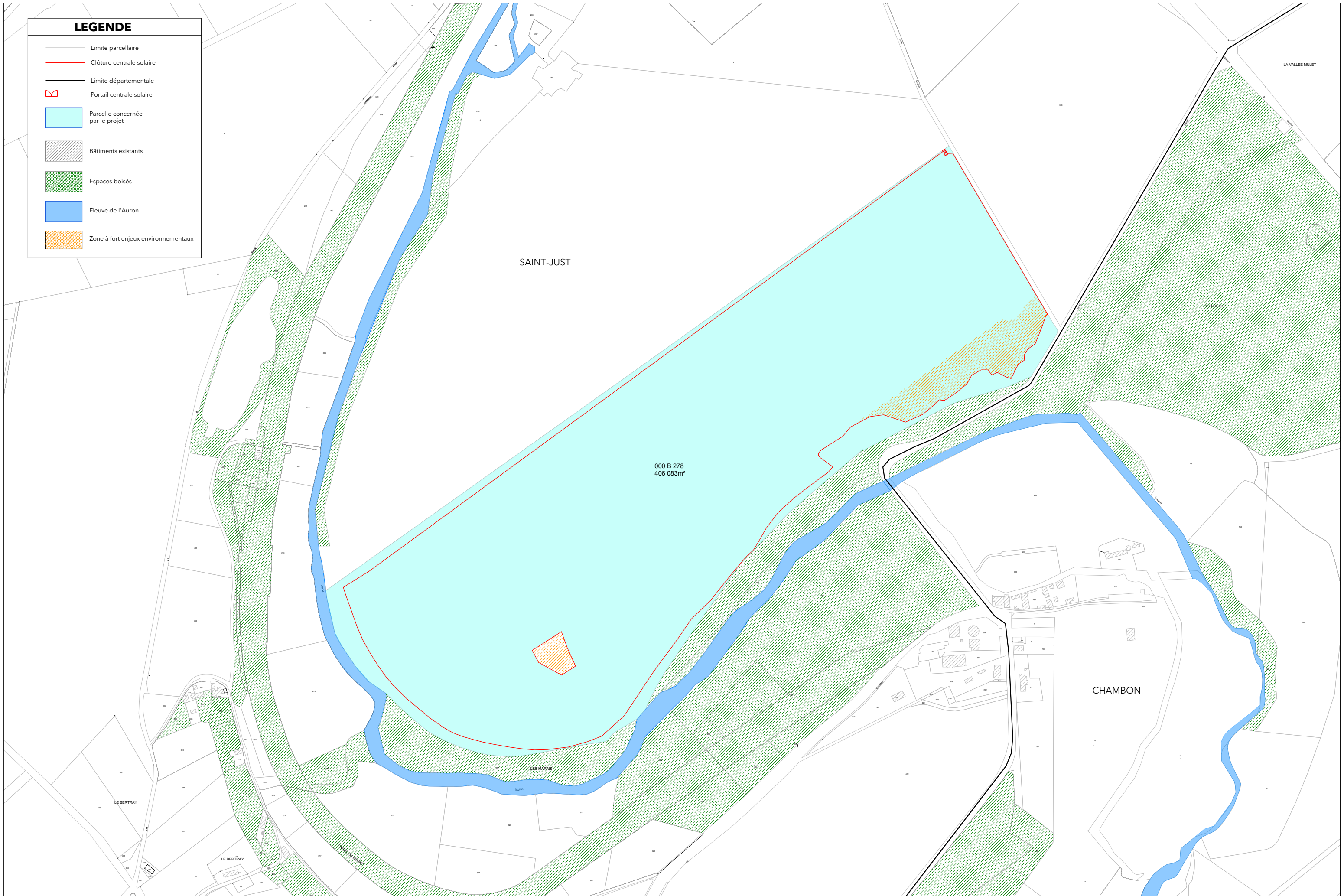
LEGENDE

— Limite d'implantation



LEGENDE

- Limite parcellaire
- Clôture centrale solaire
- Limite départementale
- 🚪 Portail centrale solaire
- Parcelle concernée par le projet
- ▨ Bâtiments existants
- Espaces boisés
- Fleuve de l'Auron
- Zone à fort enjeux environnementaux






















SAINT-JUST

000 B 278
406 083m²

CHAMBON












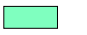





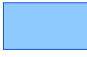

LA VALLEE MULET

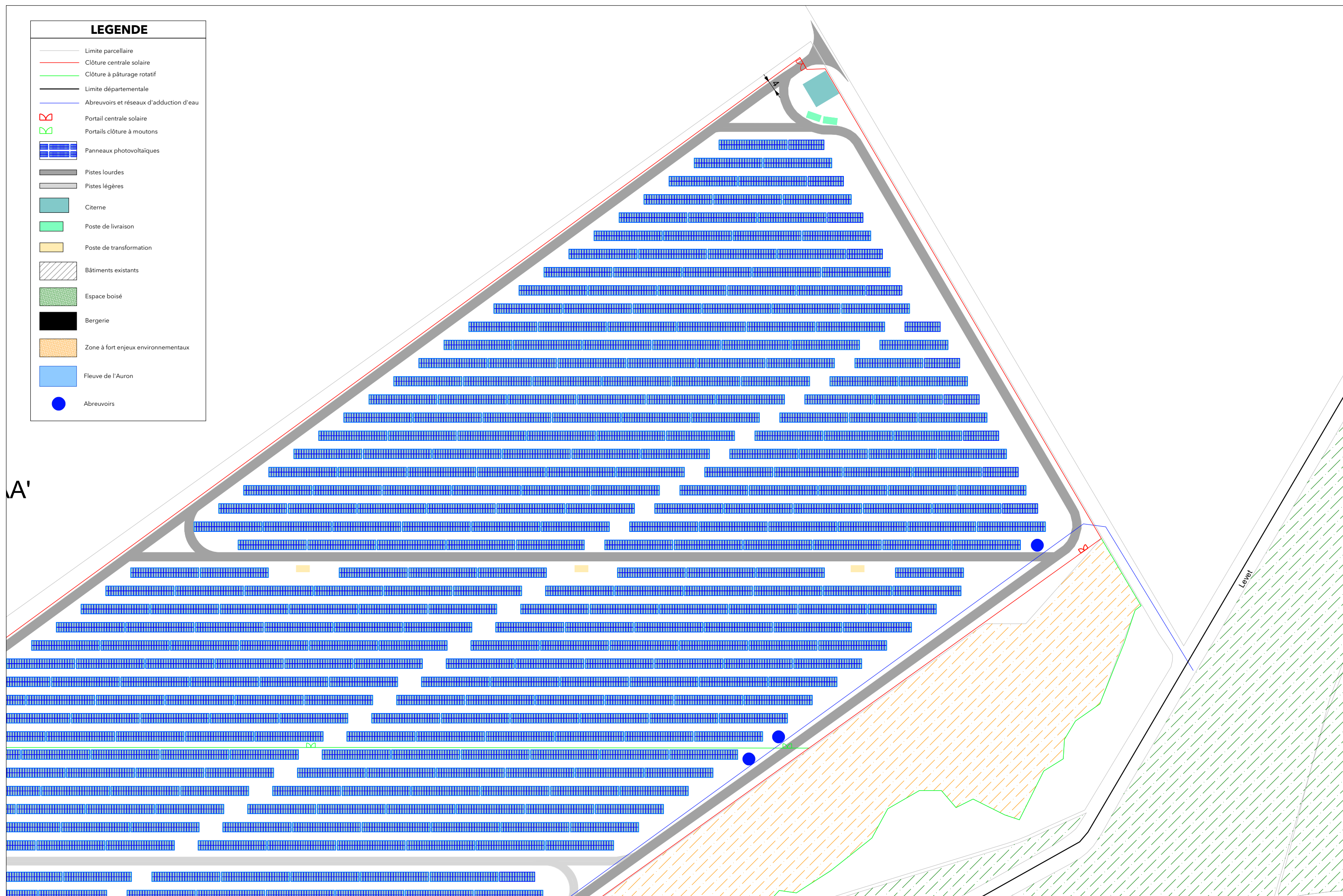
LEGENDE

-  Limite parcellaire
-  Clôture centrale solaire
-  Clôture à pâturage rotatif
-  Limite départementale
-  Abreuvoirs et réseaux d'adduction d'eau
-  Portail centrale solaire
-  Portails clôture à moutons
-  Panneaux photovoltaïques
-  Pistes lourdes
-  Pistes légères
-  Citerne
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Bâtiments existants
-  Espace boisé
-  Bergerie
-  Zone à fort enjeux environnementaux
-  Fleuve de l'Auron
-  Abreuvoirs



LEGENDE

-  Limite parcellaire
-  Clôture centrale solaire
-  Clôture à pâturage rotatif
-  Limite départementale
-  Abreuvoirs et réseaux d'adduction d'eau
-  Portail centrale solaire
-  Portails clôture à moutons
-  Panneaux photovoltaïques
-  Pistes lourdes
-  Pistes légères
-  Citerne
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Bâtiments existants
-  Espace boisé
-  Bergerie
-  Zone à fort enjeux environnementaux
-  Fleuve de l'Auron
-  Abreuvoirs



A'

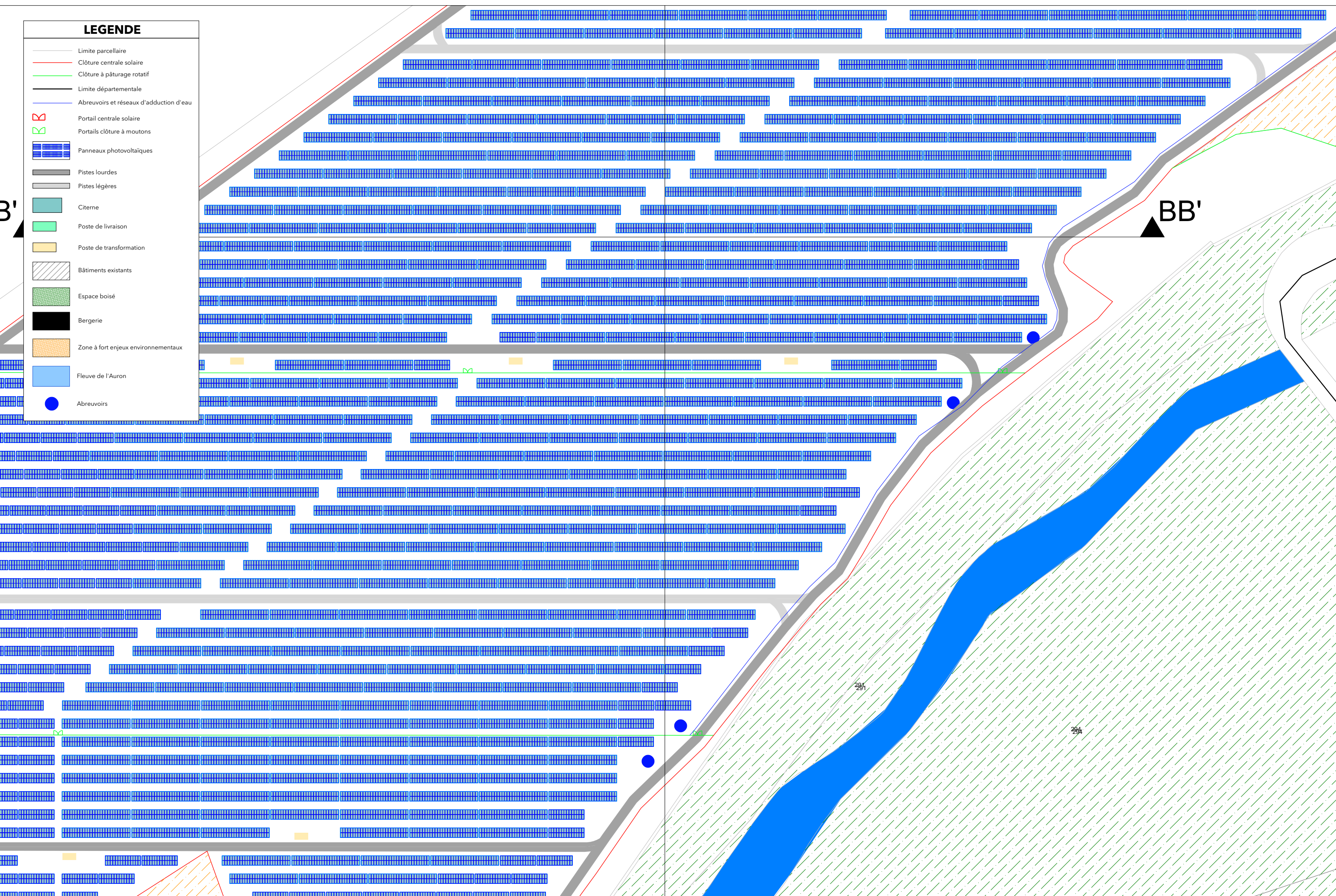
Level

LEGENDE

- Limite parcellaire
- Clôture centrale solaire
- Clôture à pâturage rotatif
- Limite départementale
- Abreuvoirs et réseaux d'adduction d'eau
- ⊠ Portail centrale solaire
- ⊠ Portails clôture à moutons
- ☐ Panneaux photovoltaïques
- ▬ Pistes lourdes
- ▬ Pistes légères
- ▭ Citerne
- ▭ Poste de livraison
- ▭ Poste de transformation
- ▨ Bâtiments existants
- ▨ Espace boisé
- ▭ Bergerie
- ▨ Zone à fort enjeux environnementaux
- ▭ Fleuve de l'Auron
- Abreuvoirs

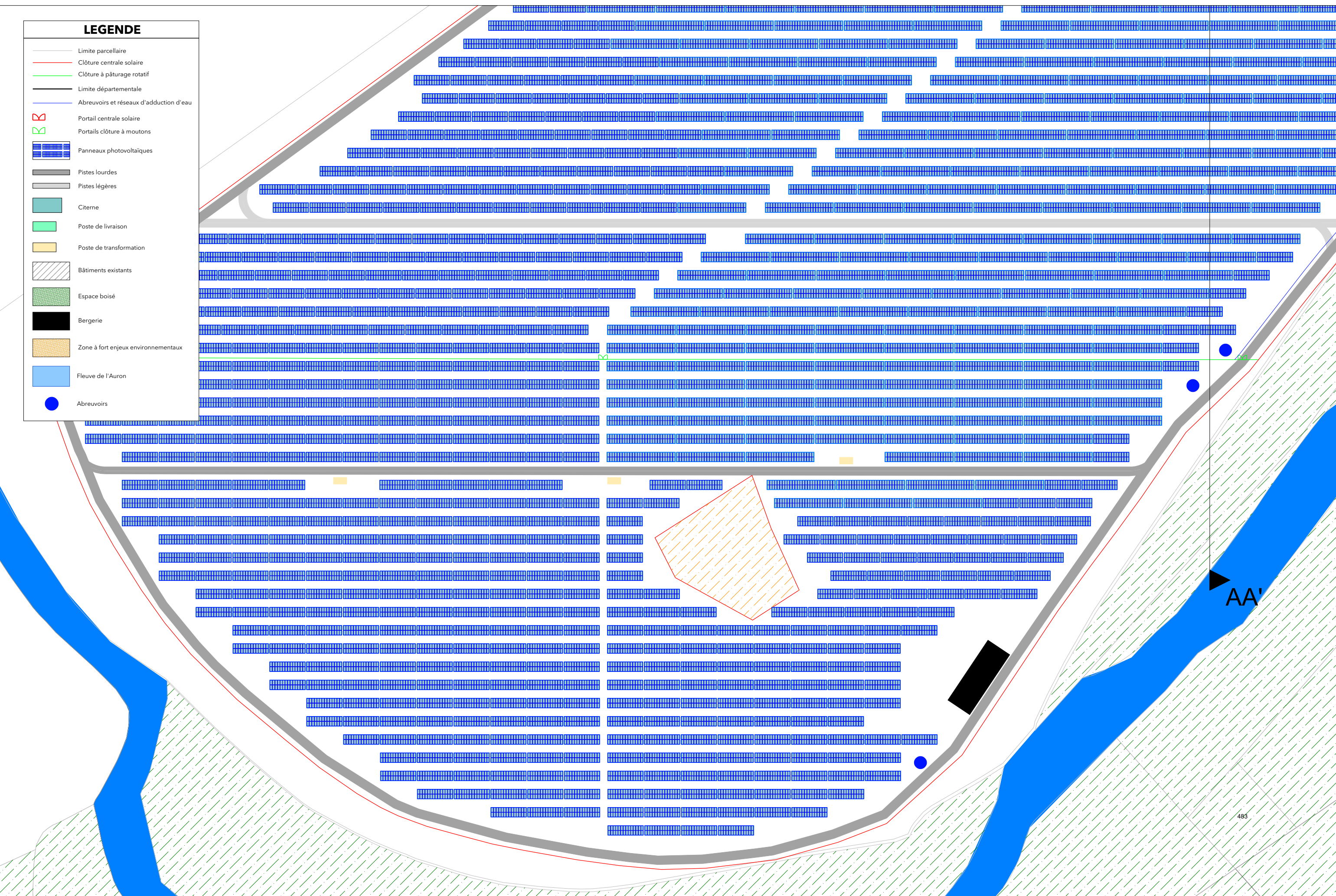
B'

BB'

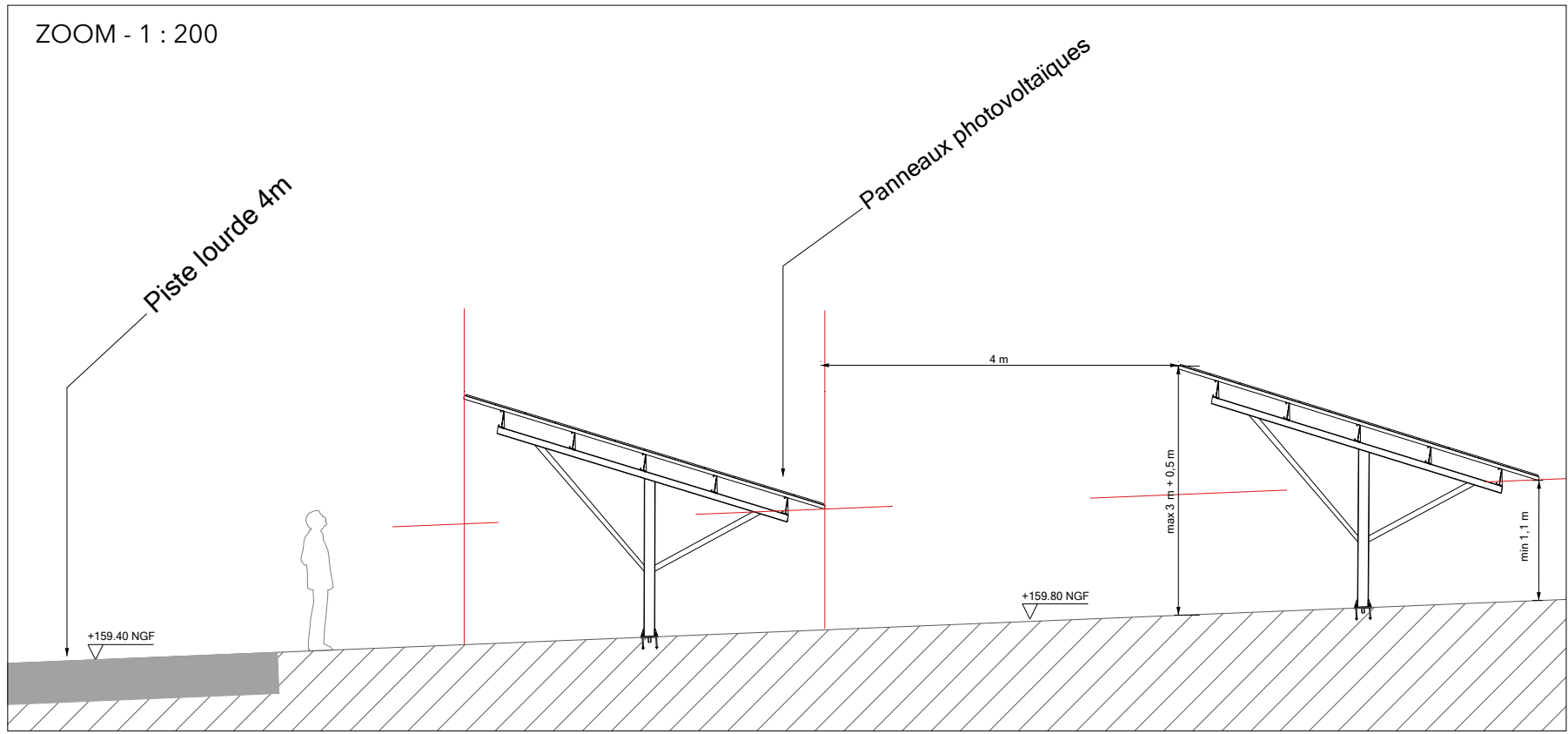


LEGENDE

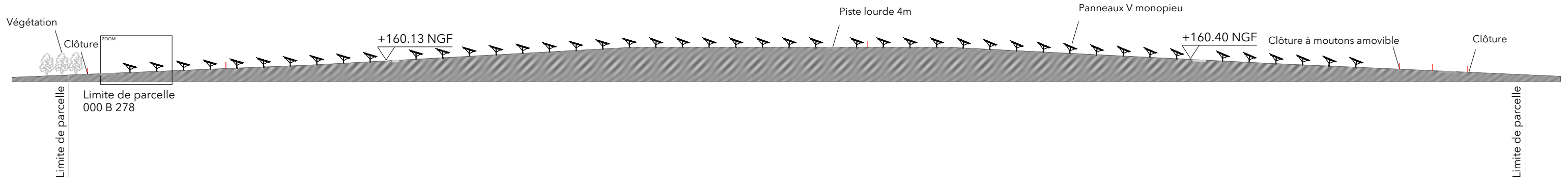
- Limite parcellaire
- Clôture centrale solaire
- Clôture à pâturage rotatif
- Limite départementale
- Abreuvoirs et réseaux d'adduction d'eau
- Ⓜ Portail centrale solaire
- Ⓜ Portails clôture à moutons
- ☐ Panneaux photovoltaïques
- ▬ Pistes lourdes
- ▬ Pistes légères
- ▭ Citerne
- ▭ Poste de livraison
- ▭ Poste de transformation
- ▨ Bâtiments existants
- ▨ Espace boisé
- ▬ Bergerie
- ▨ Zone à fort enjeux environnementaux
- ▭ Fleuve de l'Auron
- Abreuvoirs



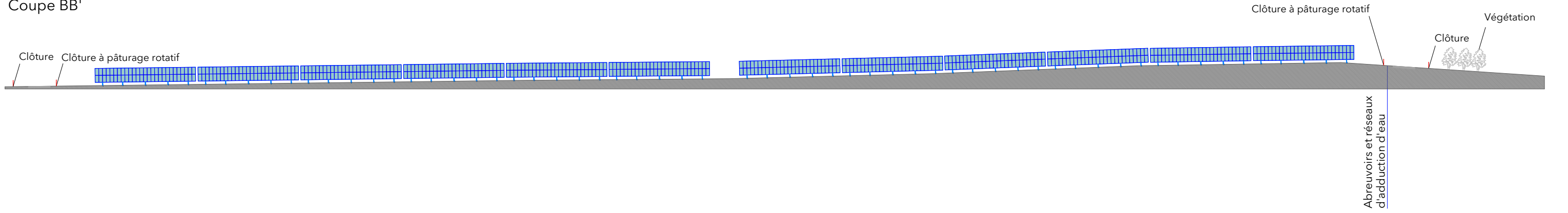
ZOOM - 1 : 200



Coupe AA'



Coupe BB'



SAINT-JUST // Notice - PC4

Projet centrale agrisolaire photovoltaïque au sol

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale agrisolaire photovoltaïque au sol de Saint-Just dans le département du Cher (18) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Surface clôturée totale : 37,6 hectares
- Surface de la parcelle cadastrale concernée : 40,608 hectares

- Puissance unitaire estimée : 565 Wc
- Puissance installée estimée : 33 271 kWc

- 2 postes de livraison : 6.3 x 3 x ht 3.3 m - teinte beige
- 9 locaux de transformations : 6.1 x 3 x ht 3.3 m - teinte beige
- 1 citerne : 12 x 12 m
- 1 bergerie : environ 400m²

LOCALISATION

Cette notice concerne le projet d'implantation d'un parc agrisolaire sur la commune de Saint-Just (18340) dans le département du Cher. Le projet est situé au sud-ouest la route départementale D2076. Le terrain est composé d'une parcelle cadastrale qui totalisent une surface de 40, 608 ha. Au sud-est du terrain se trouve la D71 et la commune de Chambon, au nord la D2076 et est entouré de terrains agricoles. L'habitation la plus proche est située au sud-est à 304 m de la future clôture sur la parcelle 000 B 278.

La communauté de communes de Bourges Plus dispose d'un PLUi. D'après le plan de zonage du PLUi, la zone d'emprise du projet est située en Np. Une mise en compatibilité est prévue en parallèle de l'instruction du permis de construire afin de faire évoluer le zonage en Nln pour pouvoir installer des panneaux photovoltaïques.

ETAT INITIAL DU SITE

Le relief sur la zone d'étude forme une légère pente. Globalement la pente du terrain est orientée vers le sud. Les panneaux photovoltaïques seront implantés exclusivement sur les zones de pâturages pour ne pas impacter les espaces boisés et les enjeux qui y sont associés.

Aucun monument historique classé ou inscrit ne se trouve à proximité immédiate des terrains du projet. Le projet ne se trouve dans aucun périmètre de protection de monuments historiques. Il n'existe aucune co-visibilité entre les terrains du projet et les monuments historiques classés et inscrits locaux. Aucun site patrimonial remarquable ne se trouve dans l'aire d'étude éloignée. L'enjeu et la sensibilité sont nuls.

Le projet prévoit un accès au Nord par le chemin rural existant à proximité de la route départementale D71.

LE PROJET

Le projet consiste en l'implantation sur le terrain d'une centrale de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques, l'intégralité de la production sera injectée sur le réseau public de distribution.

Neoen travaille sur ce projet avec des éleveurs ovins pour concilier activité photovoltaïque et l'ovin dans une véritable synergie long terme. L'atelier ovin offre à l'éleveur une diversification de revenus et une perspective économique. L'évolution des espèces présentes, le bien-être des animaux (ombrage en été, protection en hiver), la production d'électricité et l'impact limité des panneaux sur la pratique de l'éleveur sont primordiaux pour le bon fonctionnement de cette association.

La centrale est constituée de modules photovoltaïques, de deux postes de livraison, de neuf postes de transformations, d'une citerne et d'une bergerie qui fera l'objet d'une autre demande de permis de construire.

Elle ne sera pas visible car des haies existantes se trouvent tout autour de la centrale.

Les panneaux photovoltaïques seront supportés par des structures métalliques de type « fixe » (appelées tables), ancrées dans le sol par des pieux battus, monopieu 2V et vissés. Les tables sont disposées parallèlement les unes aux autres, suivant un axe Est-Ouest et sont suffisamment espacées pour limiter les ombrages portés et rendre le passage des engins agricoles possible. La hauteur maximale des tables au-dessus du sol est d'environ 3m (+/- 0,5m). Le positionnement des tables de support des modules photovoltaïques représentées sur le plan masse pourra varier dans une certaine mesure, en fonction des études d'ingénierie, dans les limites définies par les pistes.

Les systèmes ne constitueront pas de « barrage » hydraulique pour l'écoulement des eaux superficielles car les structures sont surélevées et respecteront le principe de continuité des écoulements des eaux de ruissellement. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table.

La surface clôturée sera d'environ 37,6 ha.

La transformation du courant issu des panneaux s'effectuera à partir des postes de transformations qui seront installés au sein de la surface clôturée : de par leur localisation, les plateformes seront peu visibles depuis l'extérieur du parc. Leur hauteur sera d'environ 3m.

Deux postes de livraison seront également installés en limite Nord du parc. Ces bâtiments permettront l'injection de l'intégralité de la production dans le réseau public de distribution de l'électricité ENEDIS. La hauteur des postes de livraison sera d'environ 3.30 m.

Une citerne de 120m³ sera installée à l'intérieur du site conformément aux requêtes du SDIS.

LES RESEAUX

Le projet sera raccordé au réseau ENEDIS à partir des postes de livraison.

Le projet de centrale en lui-même sera raccordé aux réseaux d'adduction d'eau pour les abreuvoirs

ACCES ET SECURITE

L'accès à la zone se fera par des portails de 5m de large.

Les pistes qui permettront d'accéder aux postes de transformation seront de type « lourdes », c'est-à-dire renforcées pour résister au poids des camions de transport et des grues. Elles feront environ 4m de large, et seront renforcées avec 20 à 50cm de grave concassée (selon la qualité du sol). Elles forment une boucle dans le site pour permettre un retournement des véhicules sur le terrain. Des pistes périphériques légères d'une largeur d'environ 4 m seront présentes sur le site. Elles pourront être utilisées par l'éleveur et par le SDIS si besoin. Des passages d'hommes de 2 à 3 m seront également présents sur la centrale pour faciliter les déplacements de l'éleveur.

Le reste du terrain sera enherbé de façon à maintenir un état compatible avec les installations photovoltaïques.

Le terrain sera entièrement fermé par une clôture rigide ou semi-rigide constituée de poteaux bois et d'un grillage métal à maille 13x13cm, d'une hauteur de 2m environ. Des ouvertures sont prévues à intervalles réguliers pour permettre le passage de la petite faune.

Il y aura également des clôtures à pâturage rotatif afin de diviser en quatre le site et des portails de 4m seront mis en place au niveau des routes pour permettre la circulation des moutons.

MATERIAUX

Modules : panneaux sombres bleutés. Structure métallique galvanisé.

Clôtures : maille 13x13cm (couleur galvanisé) avec structure poteaux bois.

Clôtures pour pâturage tourant : maille 13x13cm (couleur galvanisé) avec structure poteaux bois.

Portail : métallique de couleur beige

Portail pour pâturage rotatif : poteaux bois et portes métallique (couleur galvanisé).

Poste de livraison : module préfabriqué en béton de couleur beige.

Poste de conversion : module préfabriqué en béton de couleur beige.

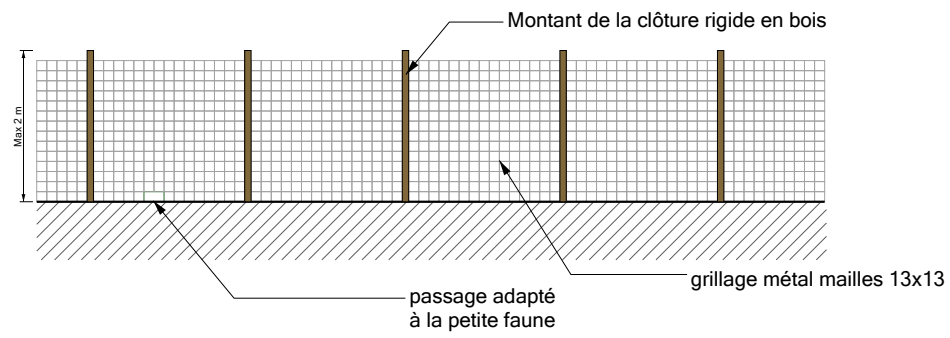
Citerne : couleur verte.

Terrain : maintien d'une strate herbacée afin de permettre le pâturage de la centrale.

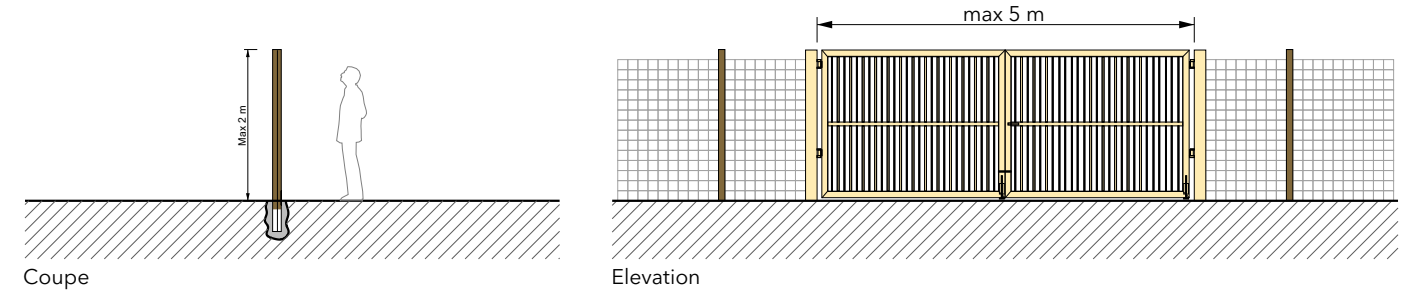
Chemins et plateformes : matériaux vernaculaires de roche concassée.



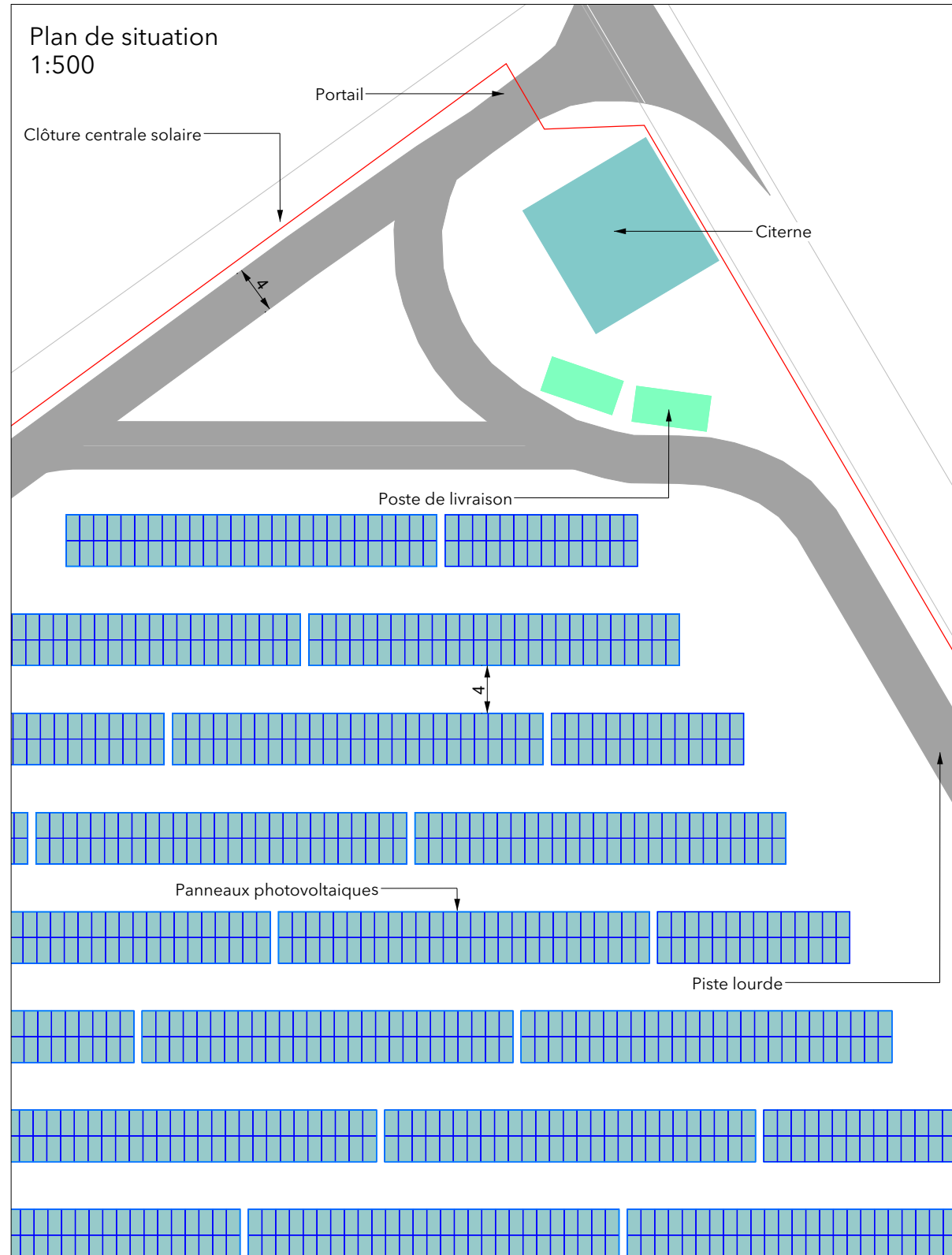
CLOTURE



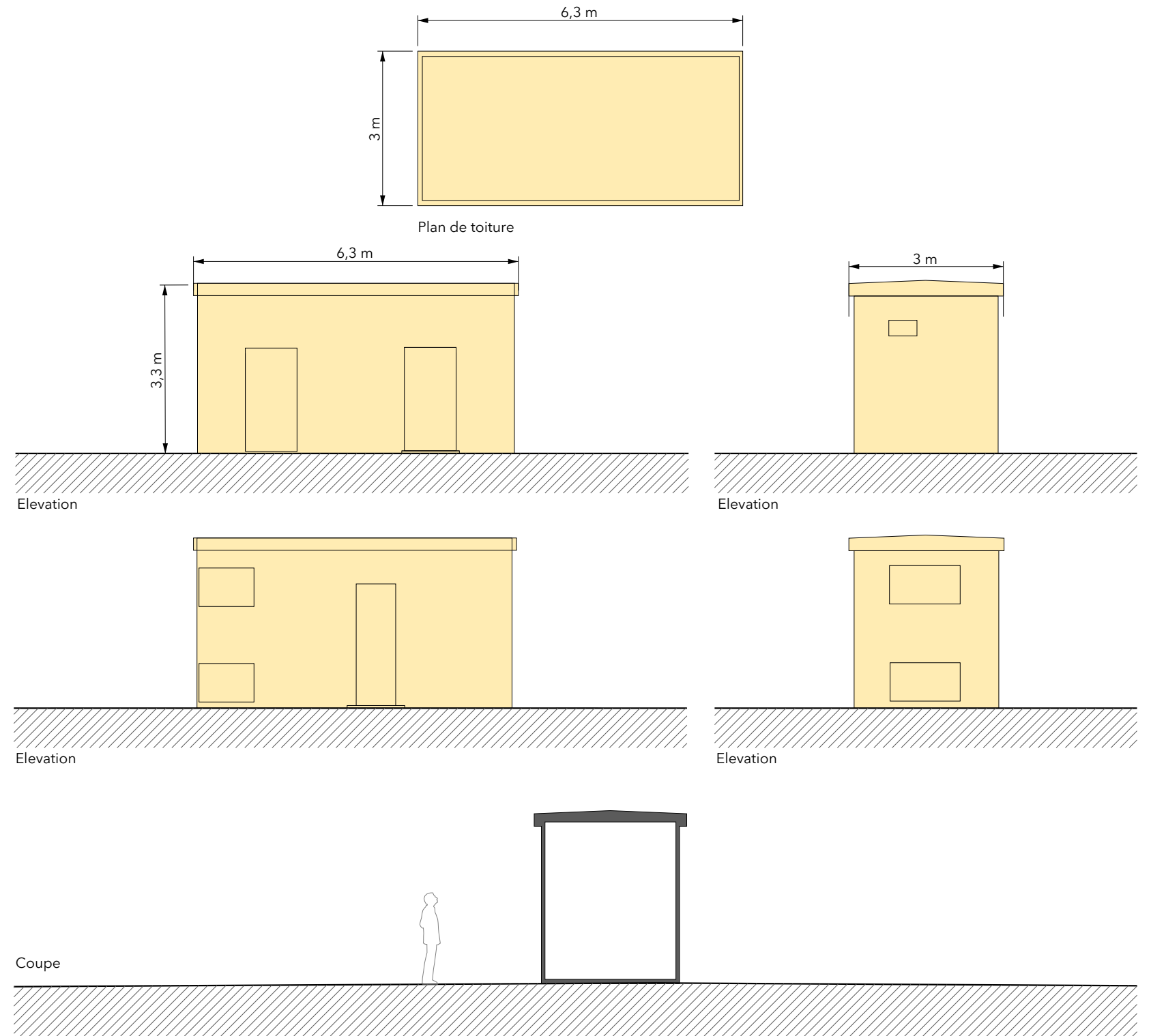
PORTAIL



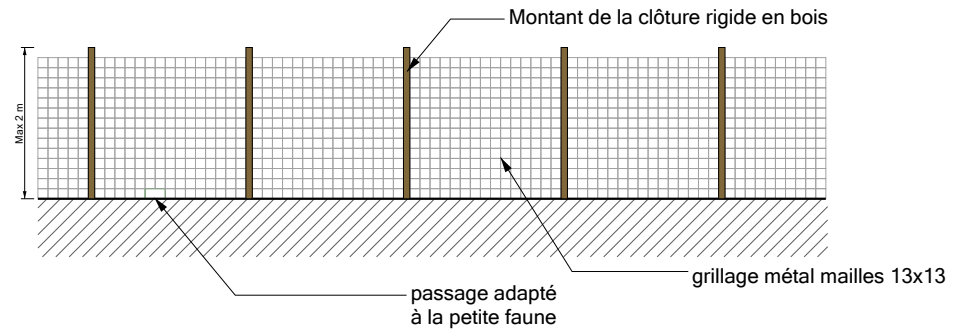
Plan de situation 1:500



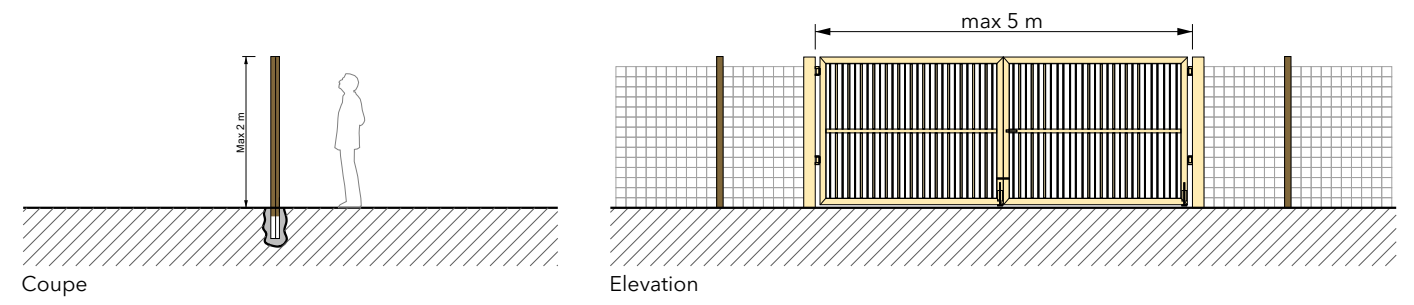
POSTE DE LIVRAISON



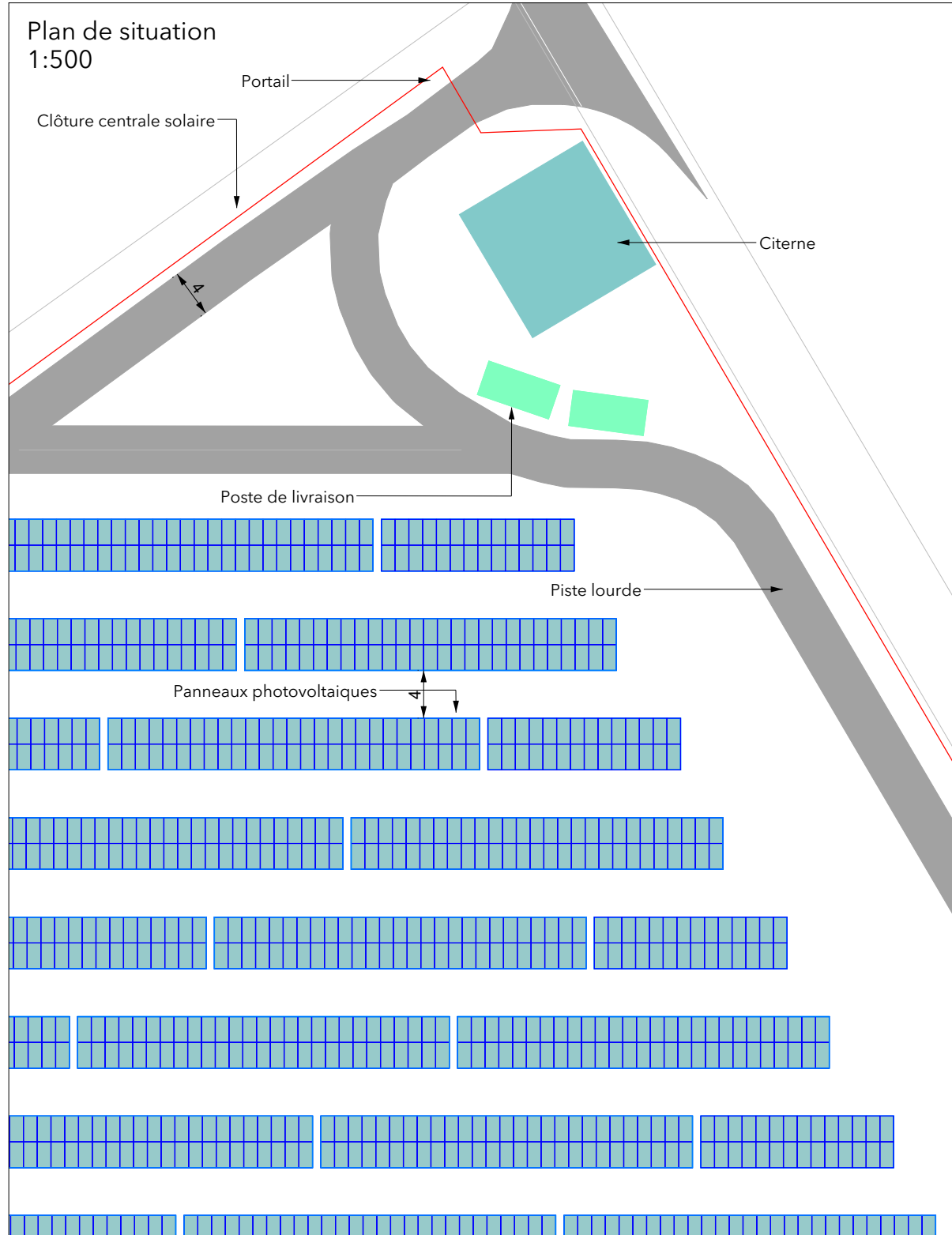
CLOTURE



PORTAIL

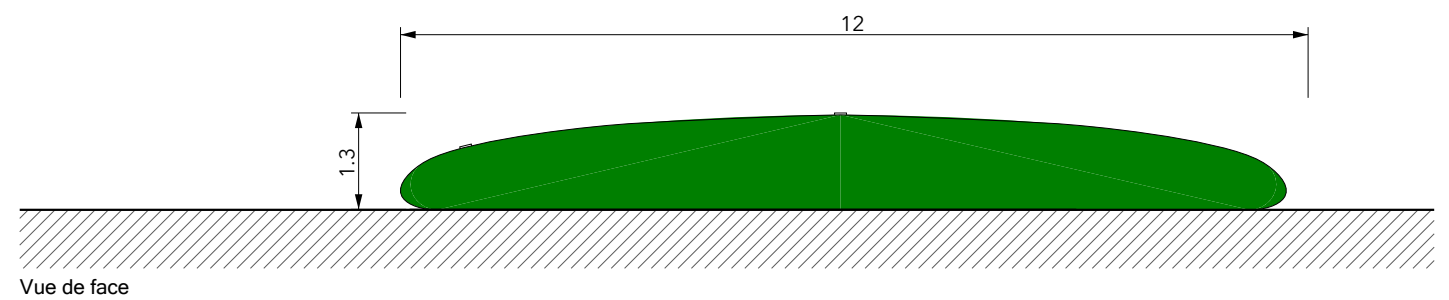
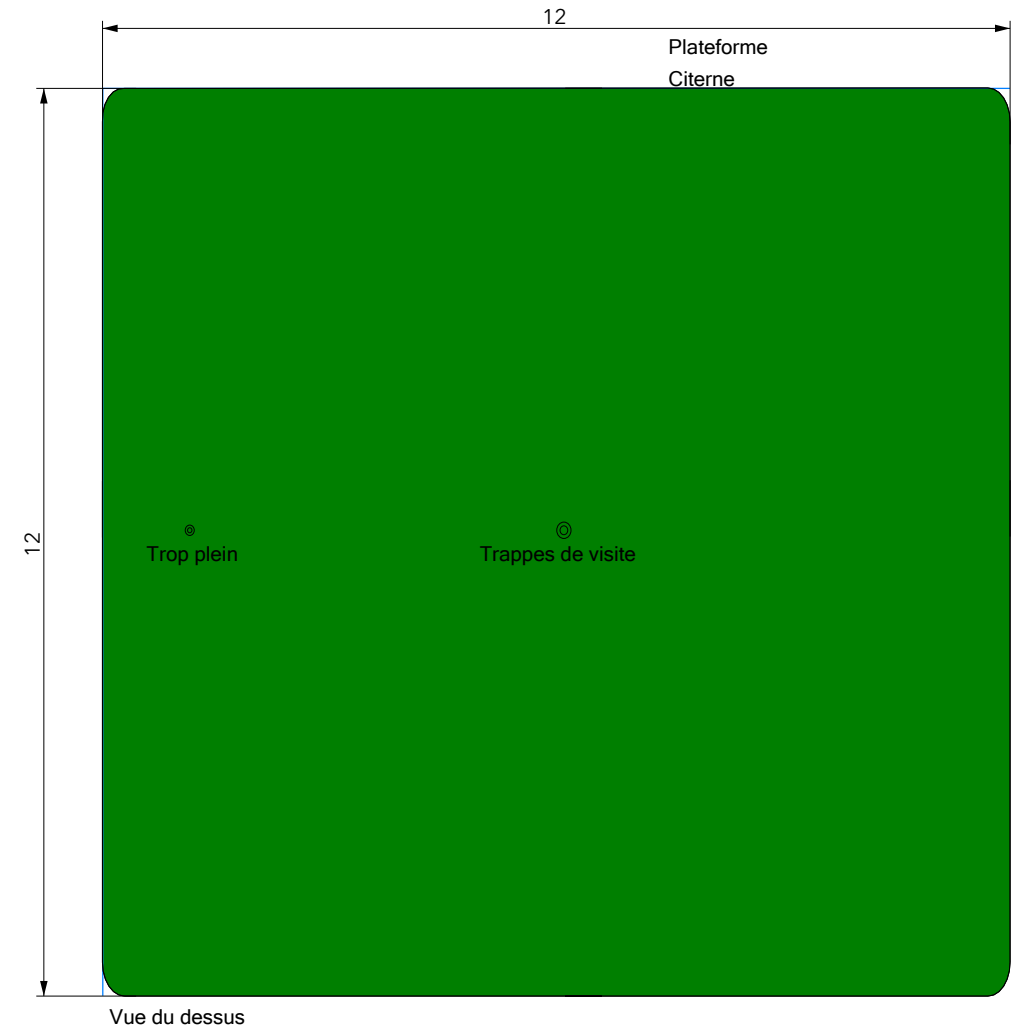


Plan de situation 1:500

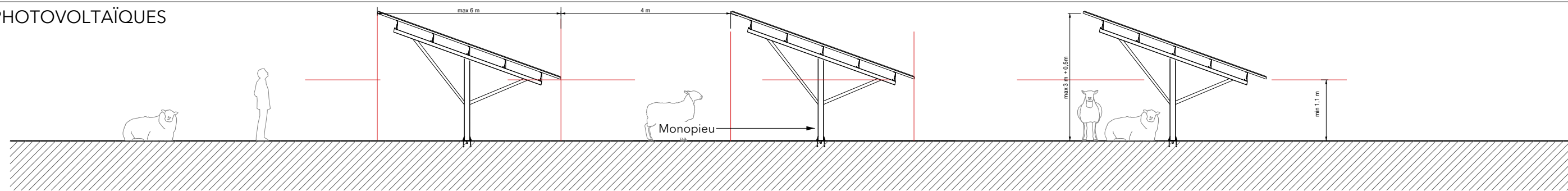


CITERNE

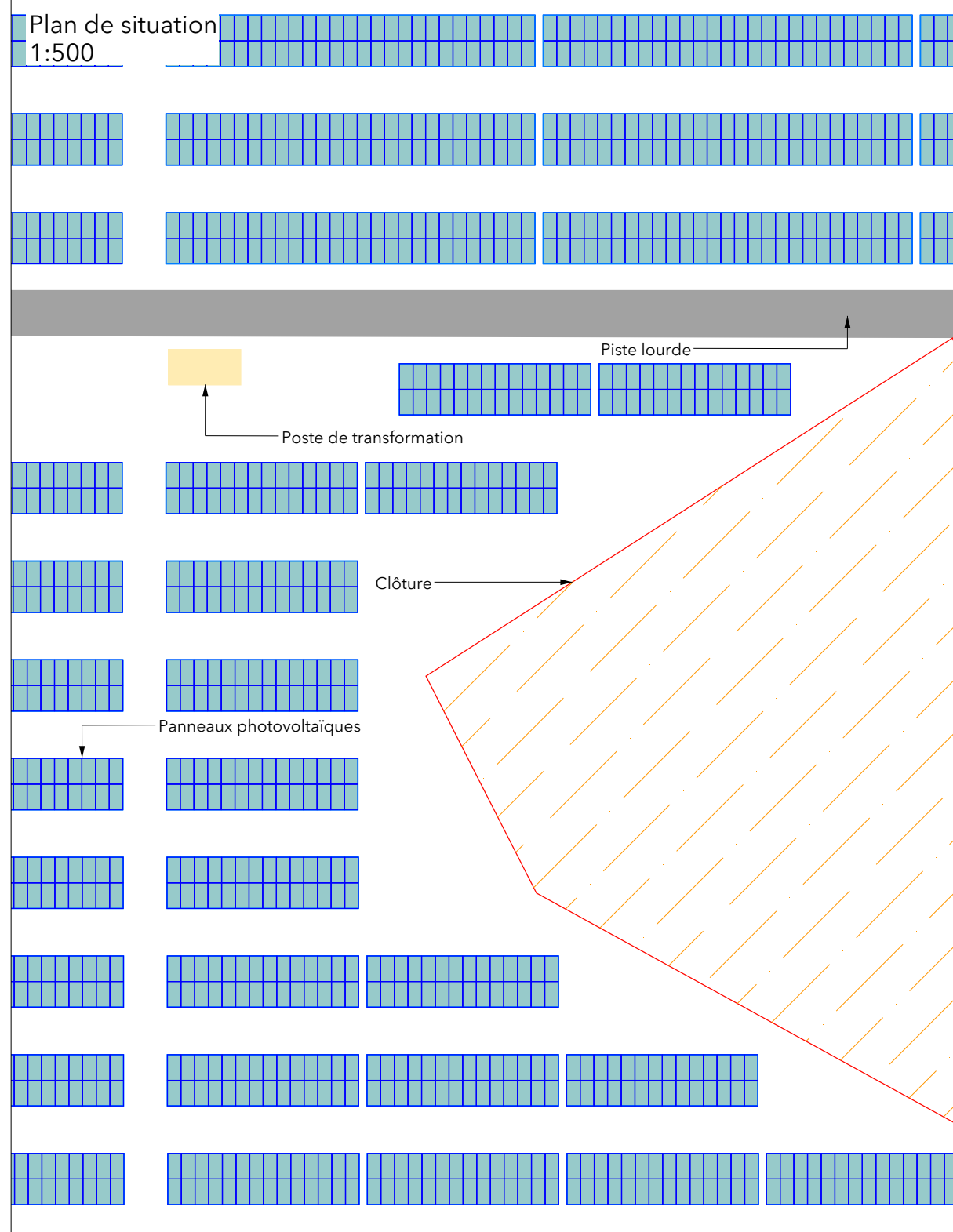
Caractéristique de la Citerne :
 Citerne souple ~120m³
 Hauteur max de ~1,2m à 1,6m
 Longueur de ~12m
 Largeur de ~12m



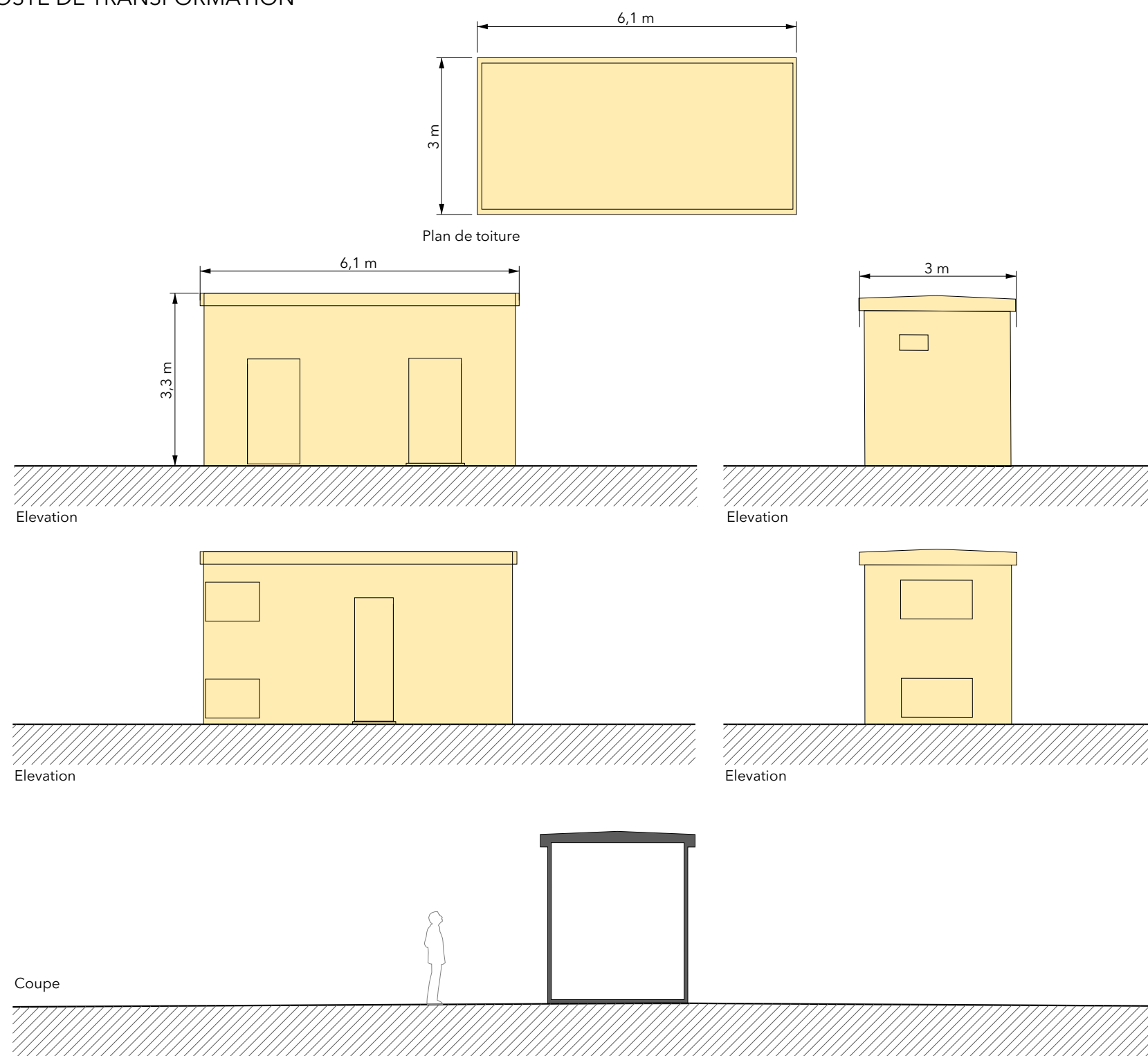
TABLES PHOTOVOLTAÏQUES

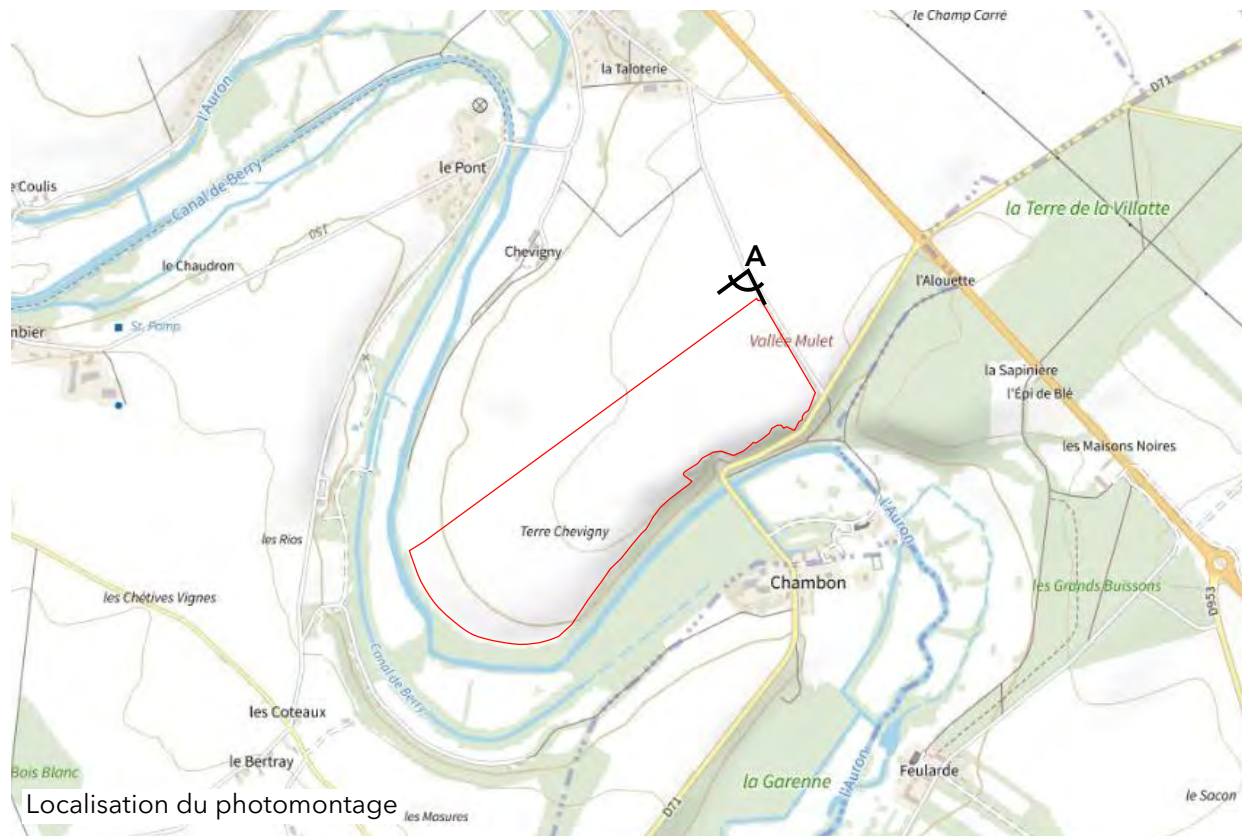


Plan de situation
1:500



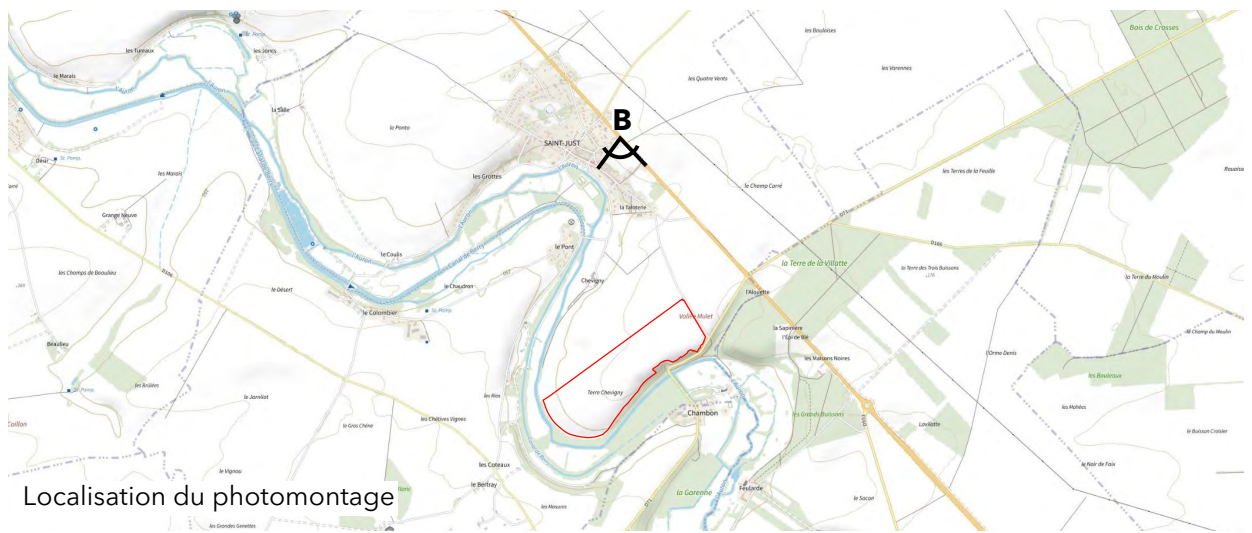
POSTE DE TRANSFORMATION





1 : 20 000





Localisation du photomontage



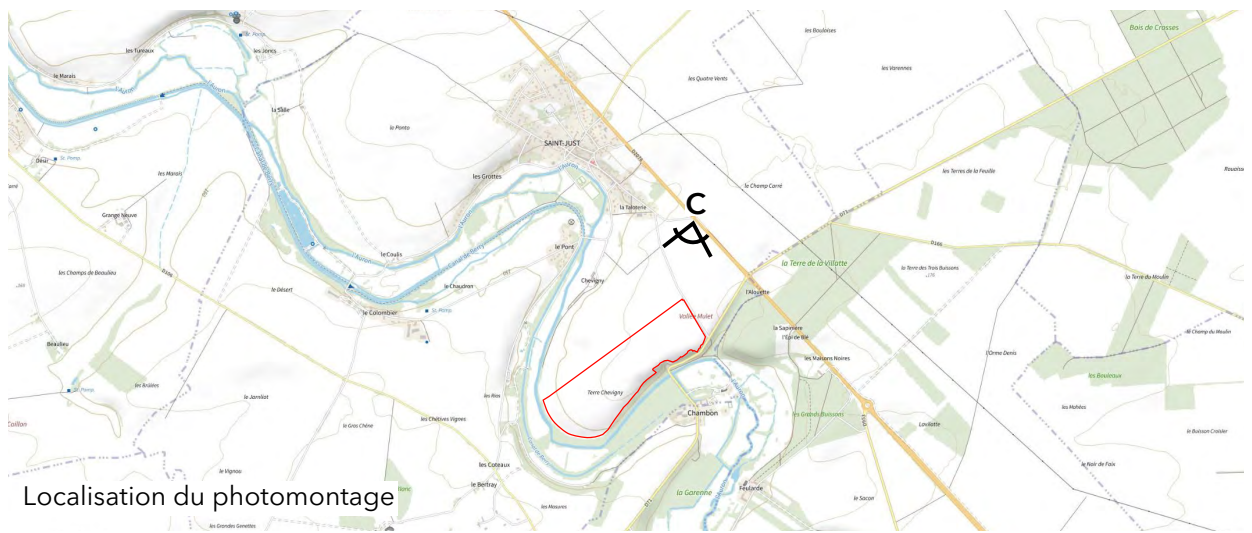
1 : 50 000



Vue B : Etat actuel



Vue B : Photomontages avec projet



Localisation du photomontage

1 : 50 000



Vue C : Etat actuel



Vue C : Photomontages avec projet



PC7 : photographie environnement proche



PC8 : photographie environnement lointain

1 : 10 000



PERMIS DE CONSTRUIRE

PROJET DE CENTRALE AGRISOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
Saint-Just 18340

NEOEN

Maître d'ouvrage :

NEOEN
6 rue Menars
75002 Paris

HOCH

Maître d'oeuvre :

HOCH Studio - Agence d'Architecture
49 Rue de Rivoli
75001 Paris
Numéro d'inscription à l'ordre des Architectes S19552

HOCH HOCH Studio - SAS d'Architecture
Capital Social 2000 €
N° SIREN 837 477 108
RCS 837 477 108 - Paris
N° d'inscription à l'ordre S19552
Siège social : 49 rue de Rivoli, 75001, Paris

SOMMAIRE

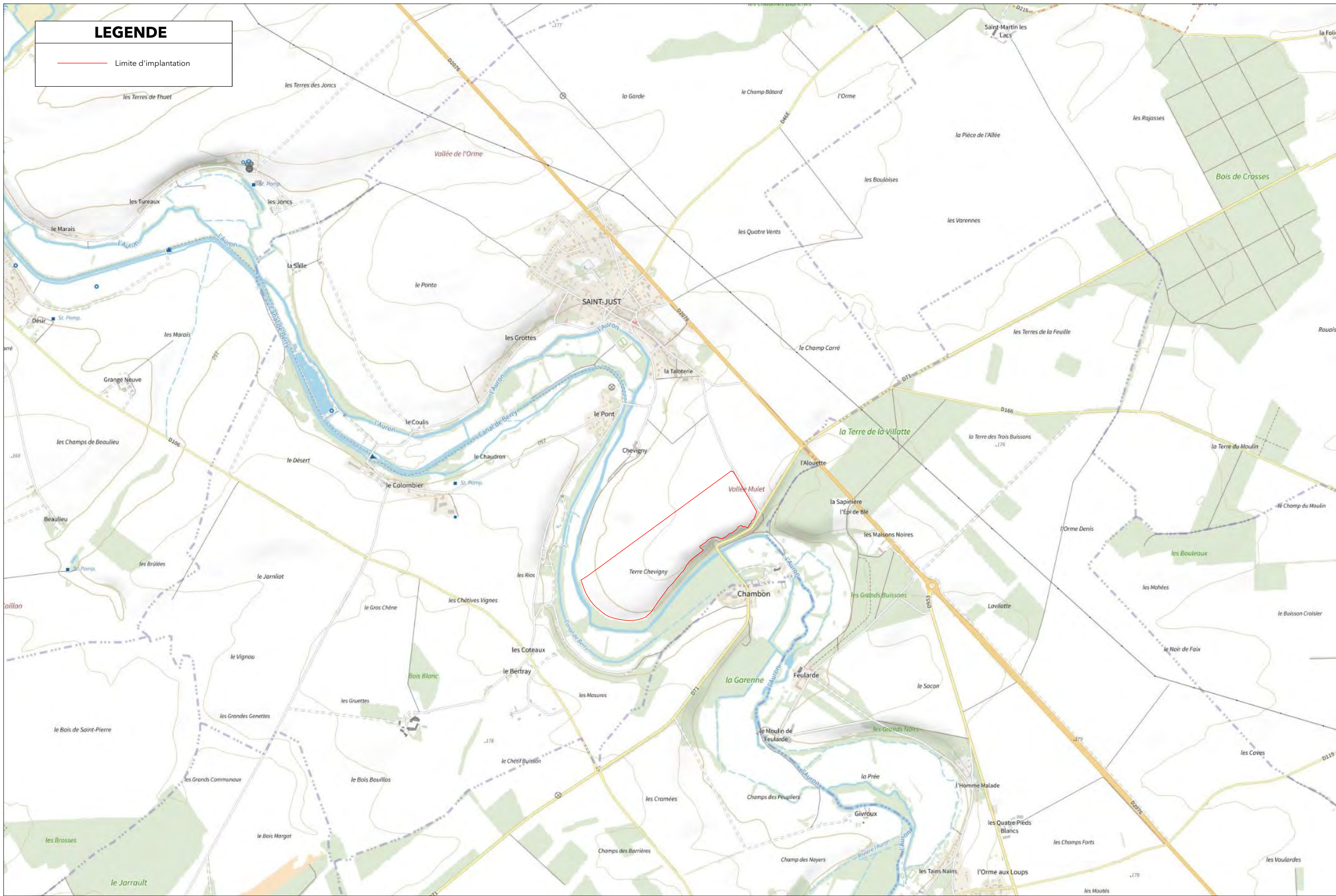
PC 1-1	Plan de situation	2
PC 1-2	Photo aérienne	3
PC 2-1	Plan de cadastre	4
PC 2-2	Plan de masse	5
PC 2-2	Plan de masse - Zoom 1	6
PC 2-2	Plan de masse - Zoom 2	7
PC 2-2	Plan de masse - Zoom 3	8
PC 3	Coupe du terrain et des tables photovoltaïques	9
PC 4	Notice	10-11
PC 5-1	Poste de livraison, portail et clôture	12
PC 5-2	Citerne, clôture à pâturage rotatif et portail	13
PC 5-3	Poste de transformation et tables photovoltaïques	14
PC 6-1	Insertions paysagères : vue A	15
PC 6-2	Insertions paysagères : vue B	16
PC 6-3	Insertions paysagères : vue C	17
PC 7	Photographie environnement : proche et lointain	18
PC 8	Photographie environnement : proche et lointain	19

Vue en perspective du projet



LEGENDE

— Limite d'implantation



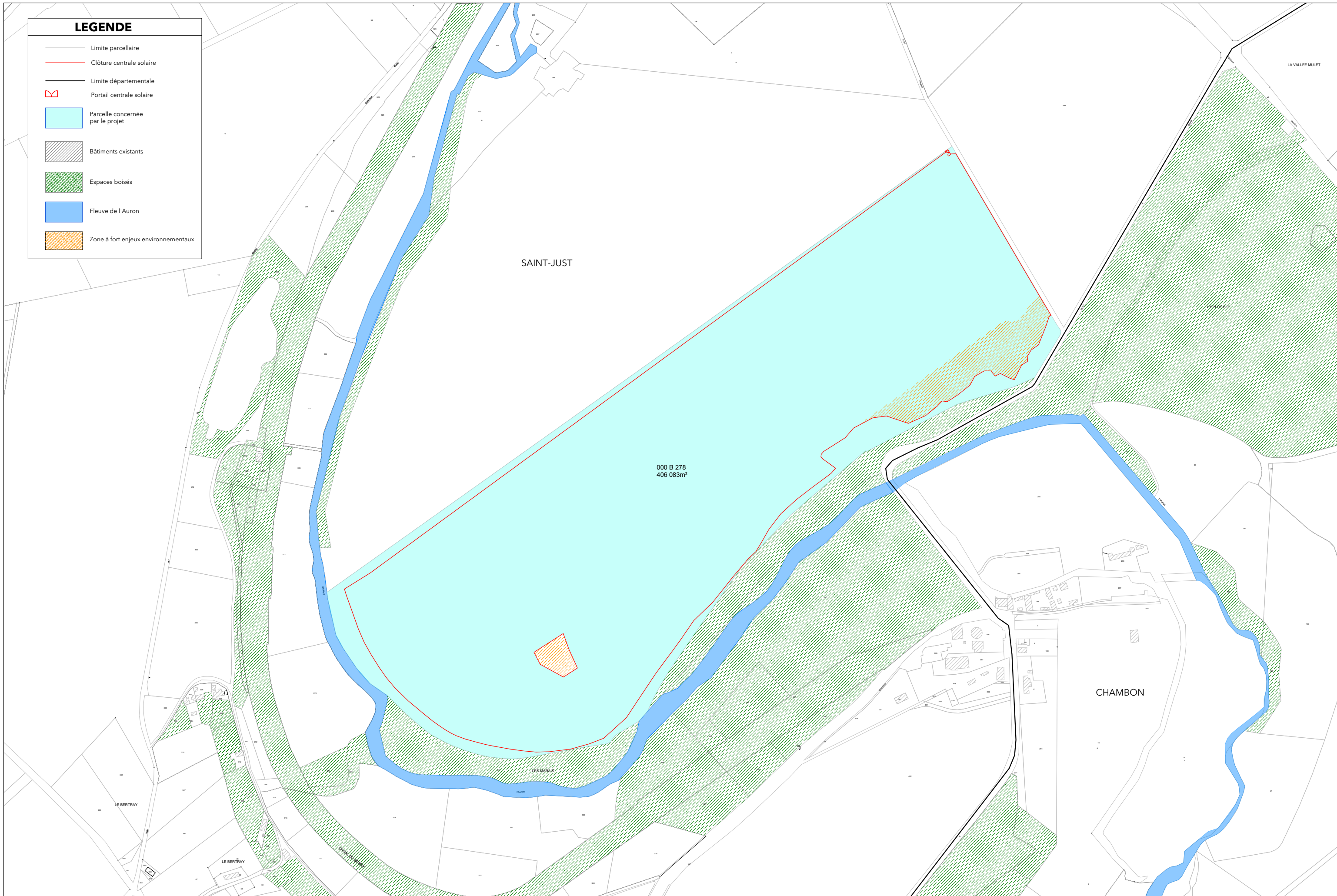
LEGENDE

— Limite d'implantation












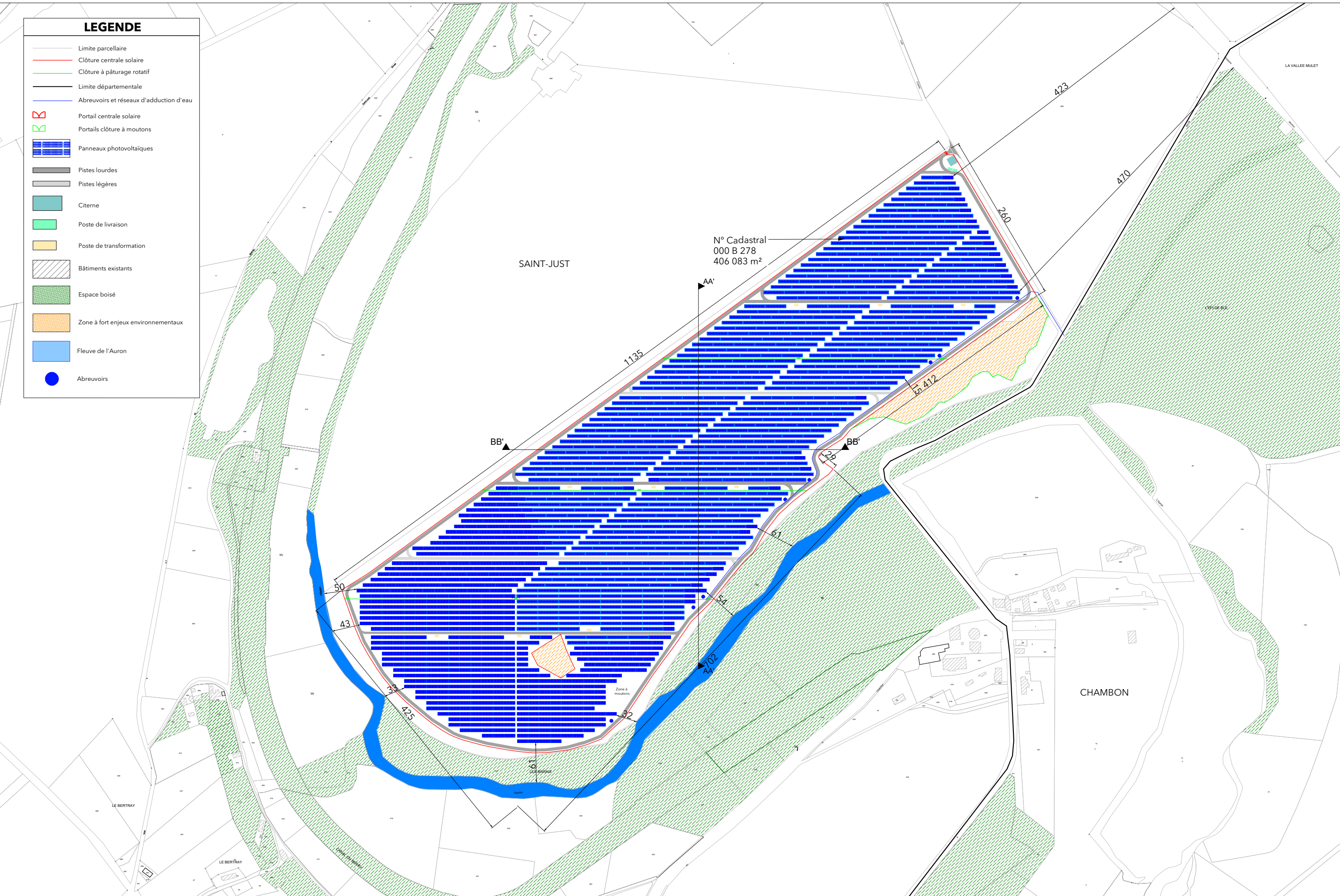
LEGENDE

- Limite parcellaire
- Clôture centrale solaire
- Limite départementale
- ☒ Portail centrale solaire
- Parcelle concernée par le projet
- ▨ Bâtiments existants
- Espaces boisés
- Fleuve de l'Auron
- Zone à fort enjeux environnementaux











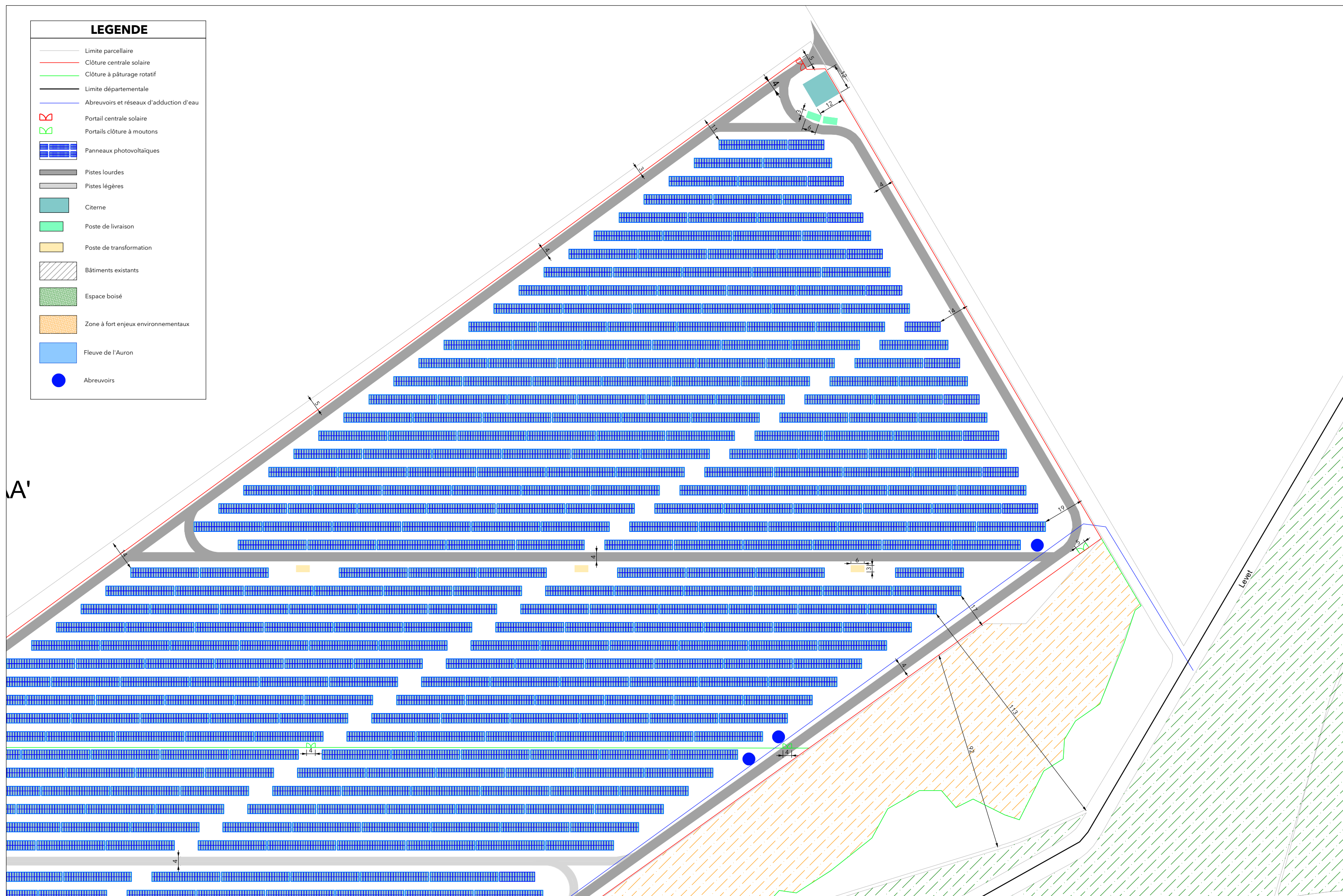
LEGENDE

-  Limite parcellaire
-  Clôture centrale solaire
-  Clôture à pâturage rotatif
-  Limite départementale
-  Abreuvoirs et réseaux d'adduction d'eau
-  Portail centrale solaire
-  Portails clôture à moutons
-  Panneaux photovoltaïques
-  Pistes lourdes
-  Pistes légères
-  Citerne
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Bâtiments existants
-  Espace boisé
-  Zone à fort enjeux environnementaux
-  Fleuve de l'Auron
-  Abreuvoirs

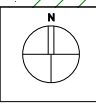


LEGENDE

-  Limite parcellaire
-  Clôture centrale solaire
-  Clôture à pâturage rotatif
-  Limite départementale
-  Abreuvoirs et réseaux d'adduction d'eau
-  Portail centrale solaire
-  Portails clôture à moutons
-  Panneaux photovoltaïques
-  Pistes lourdes
-  Pistes légères
-  Citerne
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Bâtiments existants
-  Espace boisé
-  Zone à fort enjeux environnementaux
-  Fleuve de l'Auron
-  Abreuvoirs



[Signature]



2021_PC NEOEN_SaintJust_FD_03Echelle

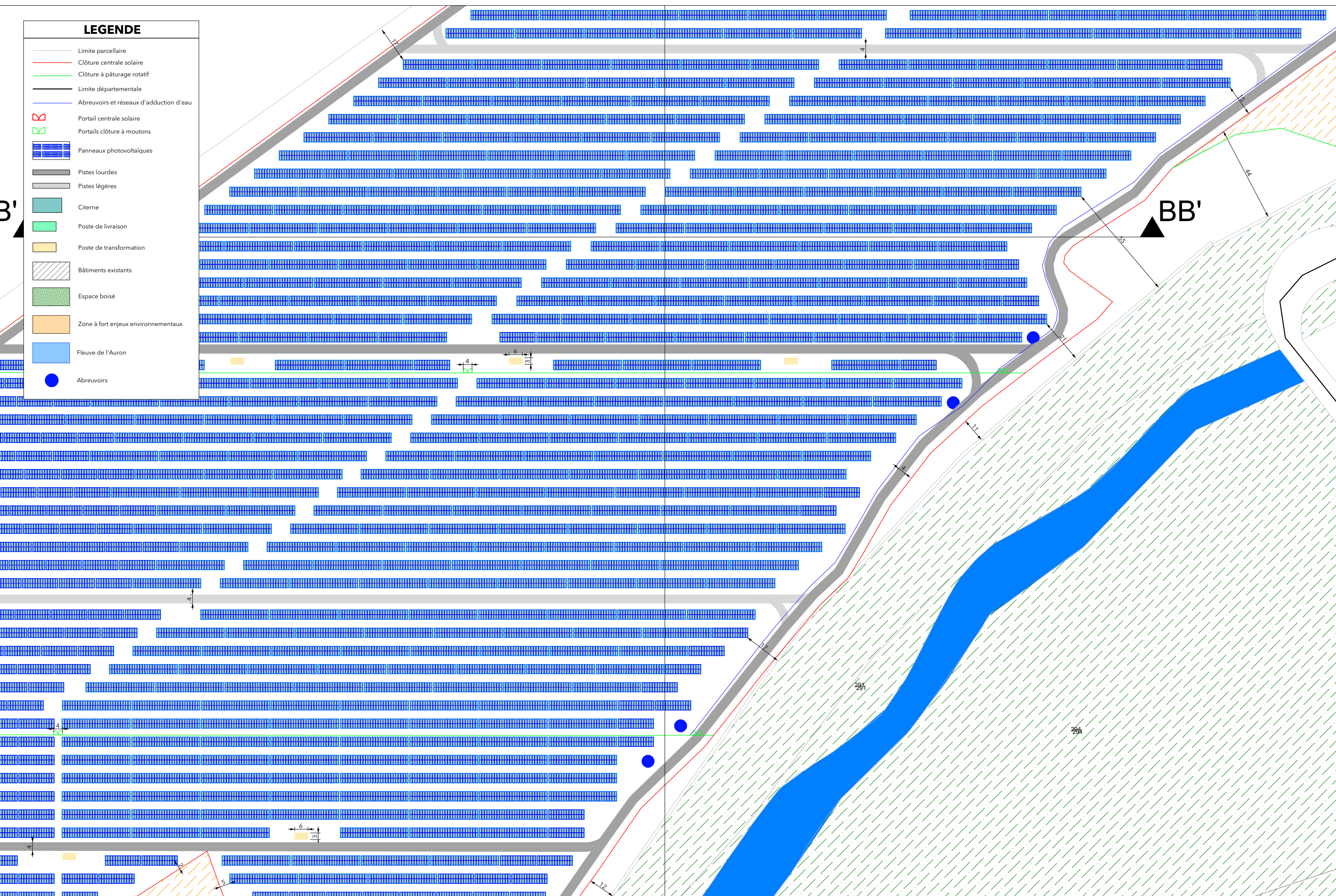
Ceci n'est pas un plan d'exécution

LEGENDE

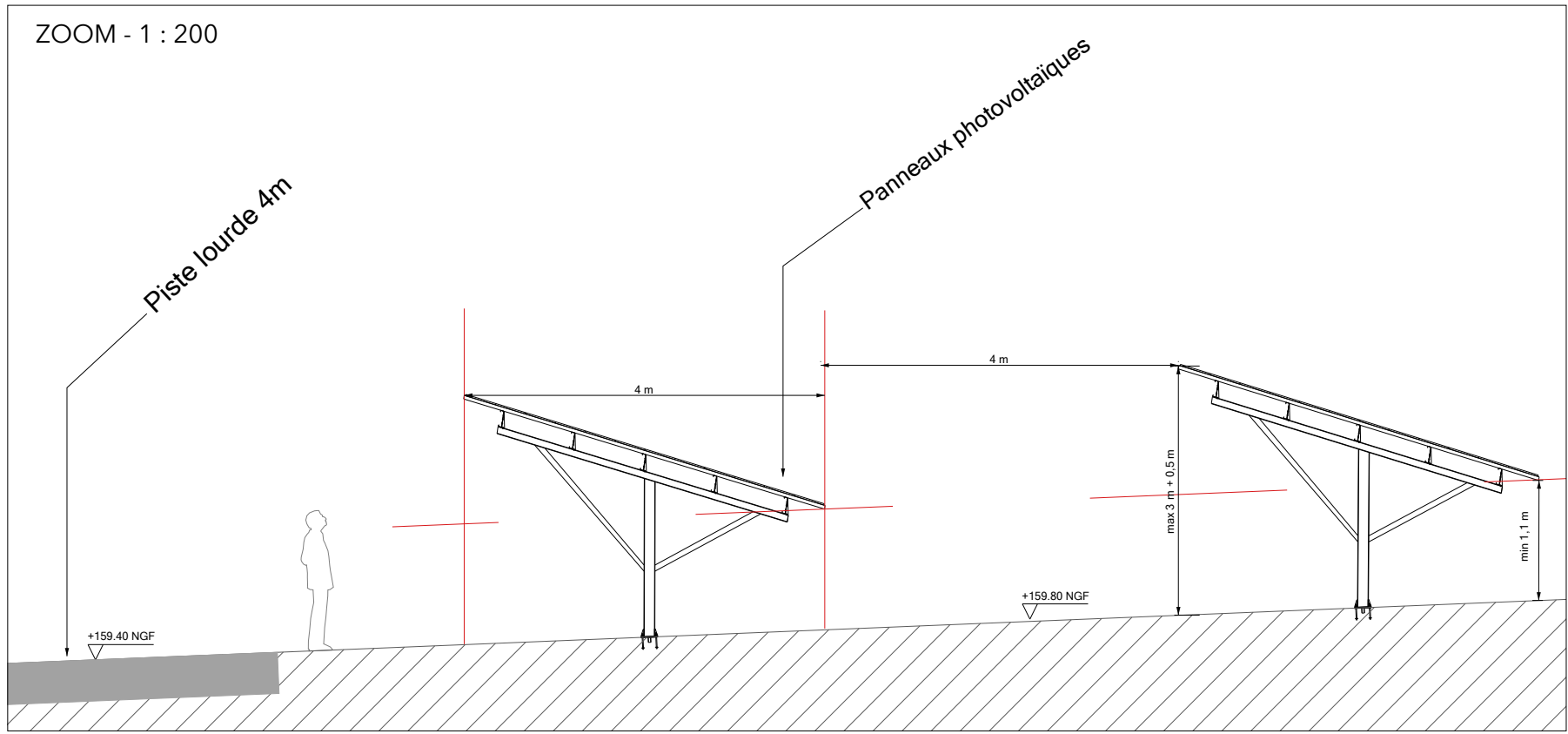
- Limite parcellaire
- Clôture centrale solaire
- Clôture à pâturage rotatif
- Limite départementale
- Abreuvoirs et réseaux d'adduction d'eau
- ⊠ Portail centrale solaire
- ⊠ Portails clôture à moutons
- ☐ Panneaux photovoltaïques
- ▬ Pistes lourdes
- ▬ Pistes légères
- ☐ Citerne
- ☐ Poste de livraison
- ☐ Poste de transformation
- ▨ Bâtiments existants
- ▨ Espace boisé
- ▨ Zone à fort enjeux environnementaux
- ☐ Fleuve de l'Auron
- Abreuvoirs

B'

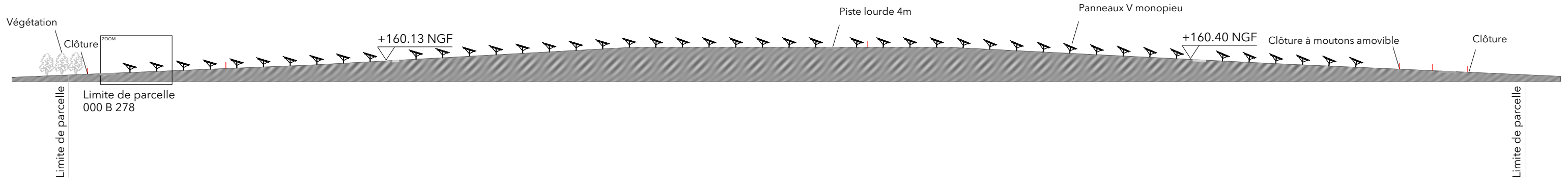
BB'



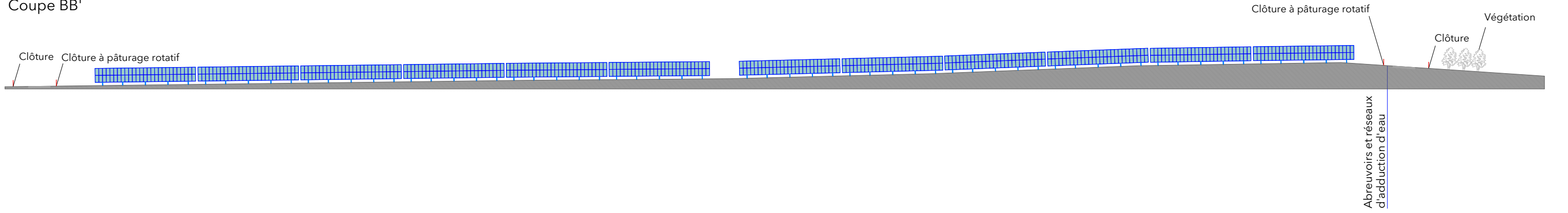
ZOOM - 1 : 200



Coupe AA'



Coupe BB'



SAINT-JUST // Notice - PC4

Projet centrale agrisolaire photovoltaïque au sol

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale agrisolaire photovoltaïque au sol de Saint-Just dans le département du Cher (18) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Surface clôturée totale : 36,5683 hectares
- Surface de la parcelle cadastrale concernée : 40,6083 hectares

- Puissance unitaire estimée : 565 Wc
- Puissance installée estimée : 33 271 GWc

- 2 postes de livraison : 6.3 x 3 x ht 3.3 m - teinte beige
- 9 locaux de transformations : 6.1 x 3 x ht 3.3 m - teinte beige
- 1 citerne : 12 x 12 m

LOCALISATION

Cette notice concerne le projet d'implantation d'un parc agrisolaire sur la commune de Saint-Just (18340) dans le département du Cher. Le projet est situé au sud-ouest la route départementale D2076. Le terrain est composé d'une parcelle cadastrale qui totalisent une surface de 40, 951 ha. Au sud-est du terrain se trouve la D71 et le lieu-dit de Chambon, au nord la D2076 et est entouré de terrains agricoles. L'habitation la plus proche est située au sud-est à 304 m de la future clôture sur la parcelle 000 B 278.

La communauté de communes de Bourges Plus dispose d'un PLUi. D'après le plan de zonage du PLUi, la zone d'emprise du projet est située en Np. Une mise en compatibilité est prévue en parallèle de l'instruction du permis de construire afin de faire évoluer le zonage en Nln pour pouvoir installer des panneaux photovoltaïques.

ETAT INITIAL DU SITE

Le relief sur la zone d'étude forme une légère pente. Globalement la pente du terrain est orientée vers le sud. Les panneaux photovoltaïques seront implantés exclusivement sur les zones de pâturages pour ne pas impacter les espaces boisés et les enjeux qui y sont associés.

Aucun monument historique classé ou inscrit ne se trouve à proximité immédiate des terrains du projet. Le projet ne se trouve dans aucun périmètre de protection de monuments historiques. Il n'existe aucune co-visibilité entre les terrains du projet et les monuments historiques classés et inscrits locaux. Aucun site patrimonial remarquable ne se trouve dans l'aire d'étude éloignée. L'enjeu et la sensibilité sont nuls.

Le projet prévoit un accès au Nord par le chemin rural existant à proximité de la route départementale D71.

LE PROJET

Le projet consiste en l'implantation sur le terrain d'une centrale de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques, l'intégralité de la production sera injectée sur le réseau public de distribution.

Neoen travaille sur ce projet avec des éleveurs ovins pour concilier activité photovoltaïque et pâturage dans une véritable synergie long terme. L'atelier ovin offre à l'éleveur une diversification de revenus et une perspective économique. L'évolution des espèces présentes, le bien-être des animaux (ombrage en été, protection en hiver), la production d'électricité et l'impact limité des panneaux sur la pratique de l'éleveur sont primordiaux pour le bon fonctionnement de cette association.

La centrale est constituée de modules photovoltaïques, de deux postes de livraison, de neuf postes de transformations, d'une citerne.

Elle ne sera pas visible car des haies existantes se trouvent tout autour de la centrale.

Les panneaux photovoltaïques seront supportés par des structures métalliques de type « fixe » (appelées tables), ancrées dans le sol par des pieux battus, monopieu 2V et vissés. Les tables sont disposées parallèlement les unes aux autres, suivant un axe Est-Ouest et sont suffisamment espacées pour limiter les ombrages portés et rendre le passage des engins agricoles possible. La hauteur maximale des tables au-dessus du sol est d'environ 3m (+/- 0,5m). Le positionnement des tables de support des modules photovoltaïques représentées sur le plan masse pourra varier dans une certaine mesure, en fonction des études d'ingénierie, dans les limites définies par les pistes.

Les systèmes ne constitueront pas de « barrage » hydraulique pour l'écoulement des eaux superficielles car les structures sont surélevées et respecteront le principe de continuité des écoulements des eaux de ruissellement. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table.

La surface clôturée sera d'environ 36 ha.

La transformation du courant issu des panneaux s'effectuera à partir des postes de transformations qui seront installés au sein de la surface clôturée : de par leur localisation, les plateformes seront peu visibles depuis l'extérieur du parc. Leur hauteur sera d'environ 3m.

Deux postes de livraison seront également installés en limite Nord du parc. Ces bâtiments permettront l'injection de l'intégralité de la production dans le réseau public de distribution de l'électricité ENEDIS. La hauteur des postes de livraison sera d'environ 3.30 m.

Une citerne de 120m³ sera installée à l'intérieur du site conformément aux requêtes du SDIS.

LES RESEAUX

Le projet sera raccordé au réseau ENEDIS à partir des postes de livraison.

Le projet de centrale en lui-même sera raccordé aux réseaux d'adduction d'eau pour les abreuvoirs (au nombre de 8)

ACCES ET SECURITE

L'accès à la zone se fera par des portails de 5m de large (au nombre de 1).

Les pistes qui permettront d'accéder aux postes de transformation seront de type « lourdes », c'est-à-dire renforcées pour résister au poids des camions de transport et des grues. Elles feront environ 4m de large, et seront renforcées avec 20 à 50cm de grave concassée (selon la qualité du sol). Elles forment une boucle dans le site pour permettre un retournement des véhicules sur le terrain. Des pistes périphériques légères d'une largeur d'environ 4 m seront présentes sur le site. Elles pourront être utilisées par l'éleveur et par le SDIS si besoin. Des passages d'hommes de 2 à 3 m seront également présents sur la centrale pour faciliter les déplacements de l'éleveur.

Le reste du terrain sera enherbé de façon à maintenir un état compatible avec les installations photovoltaïques.

Le terrain sera entièrement fermé par une clôture rigide ou semi-rigide constituée de poteaux bois et d'un grillage métal à maille 13x13cm, d'une hauteur de 2m environ. Des ouvertures sont prévues à intervalles réguliers pour permettre le passage de la petite faune.

Il y aura également des clôtures à pâturage rotatif afin de diviser en quatre le site et des portails de 4m (au nombre de 10) seront mis en place au niveau des routes pour permettre la circulation des moutons.

MATERIAUX

Modules : panneaux sombres bleutés. Structure métallique galvanisé.

Clôtures : maille 13x13cm (couleur galvanisé) avec structure poteaux bois.

Clôtures pour pâturage tourant : maille 13x13cm (couleur galvanisé) avec structure poteaux bois.

Portail : métallique de couleur beige

Portail pour pâturage rotatif : poteaux bois et portes métallique (couleur galvanisé).

Poste de livraison : module préfabriqué en béton de couleur beige.

Poste de conversion : module préfabriqué en béton de couleur beige.

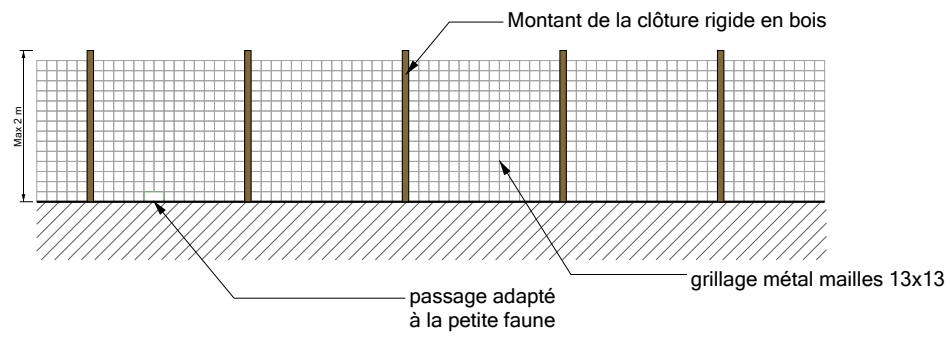
Citerne : couleur verte.

Terrain : maintien d'une strate herbacée afin de permettre le pâturage de la centrale.

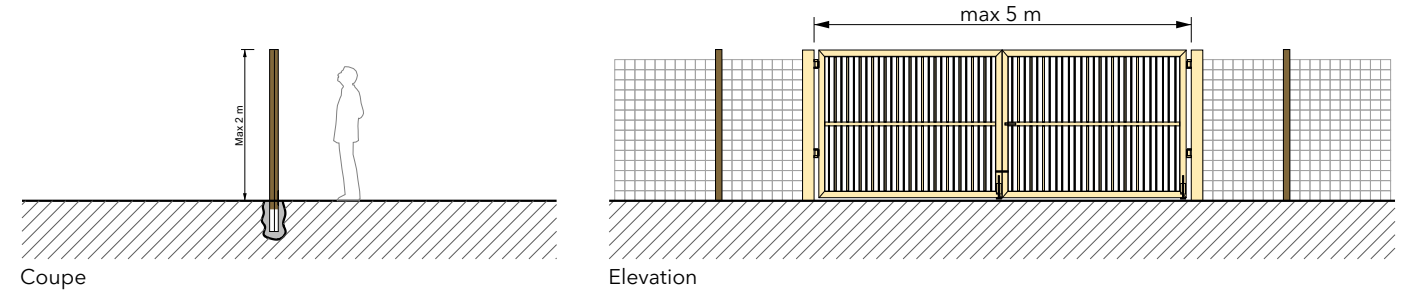
Chemins et plateformes : matériaux vernaculaires de roche concassée.



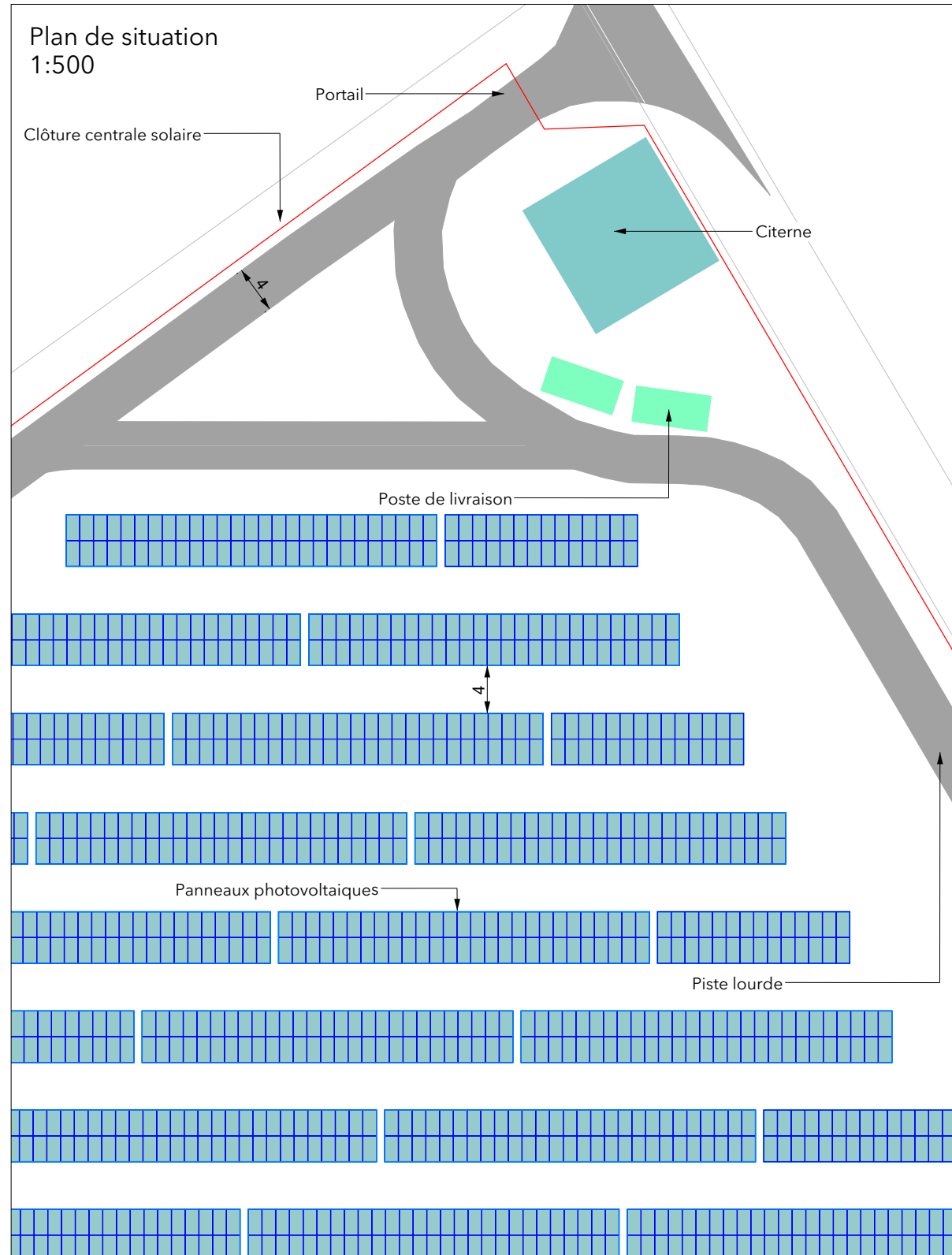
CLOTURE



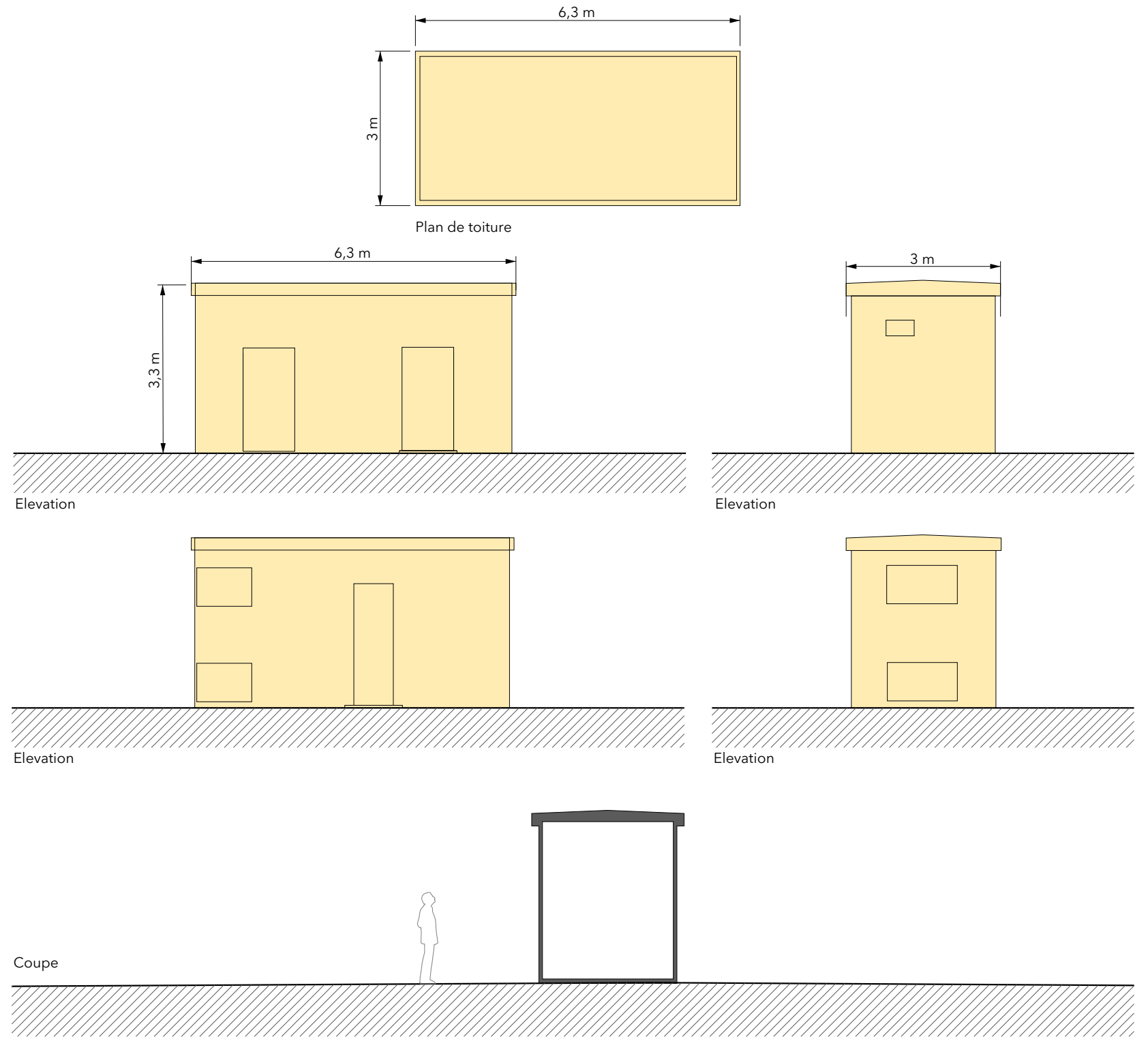
PORTAIL



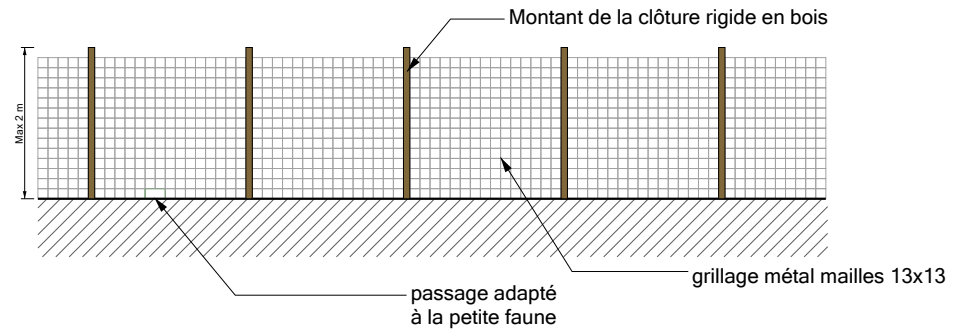
Plan de situation
1:500



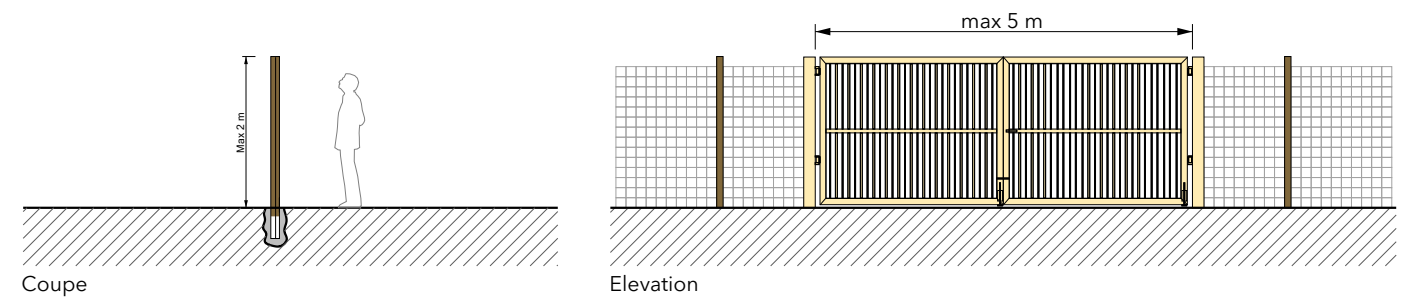
POSTE DE LIVRAISON



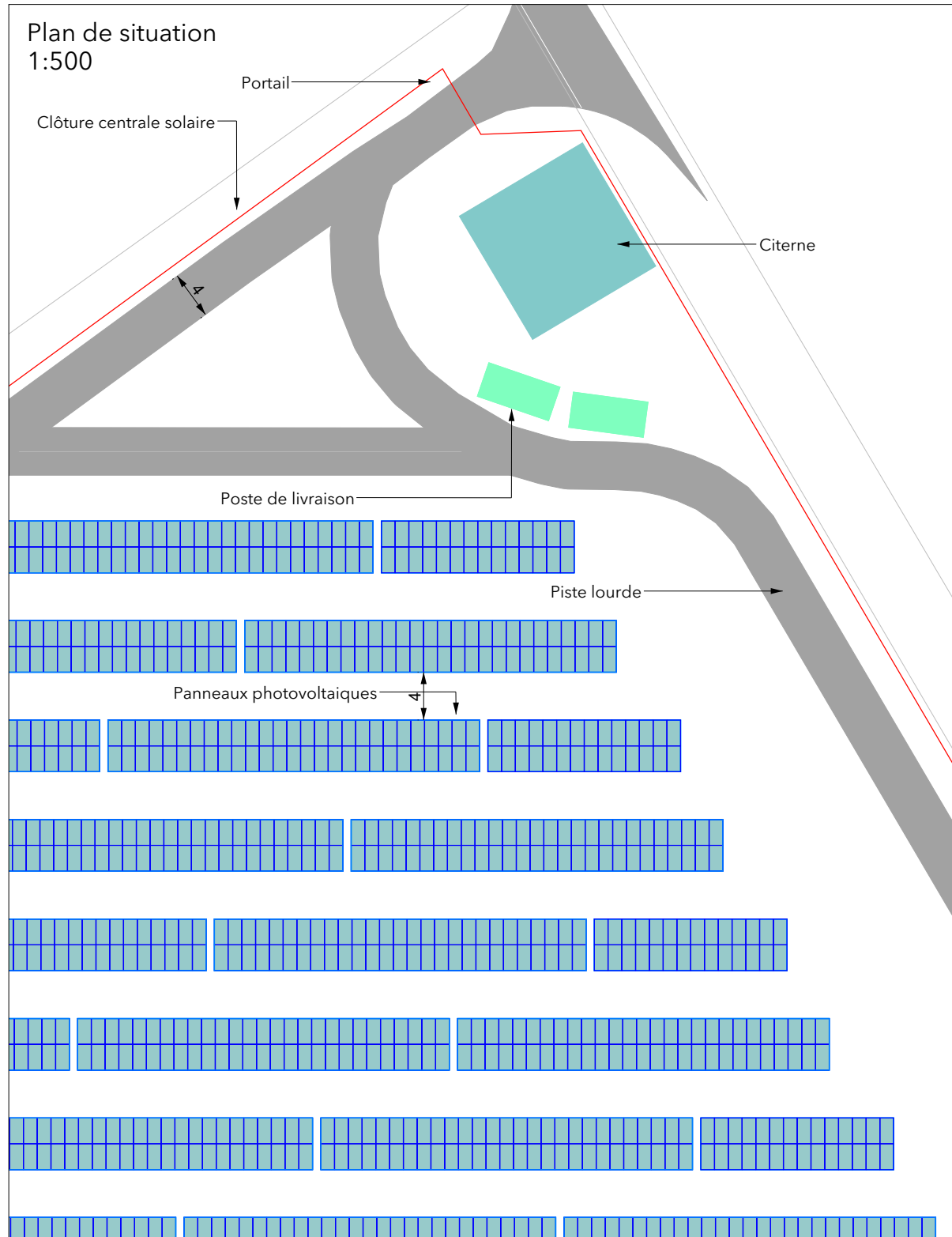
CLOTURE



PORTAIL

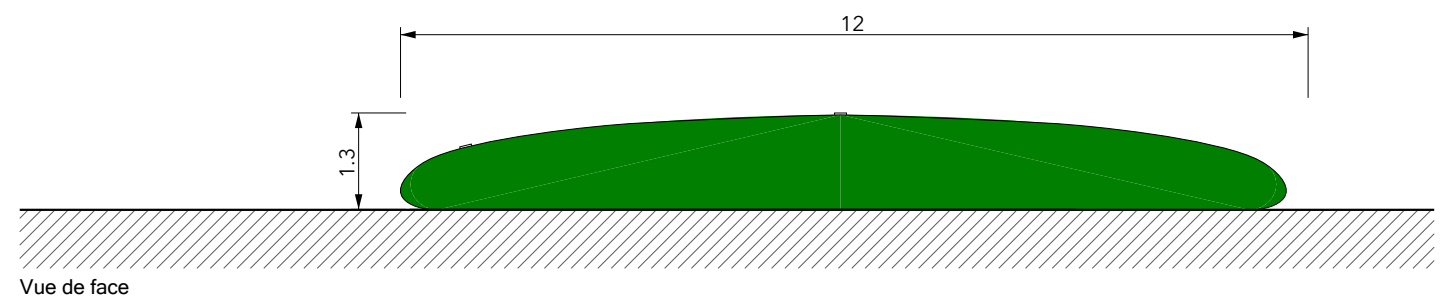
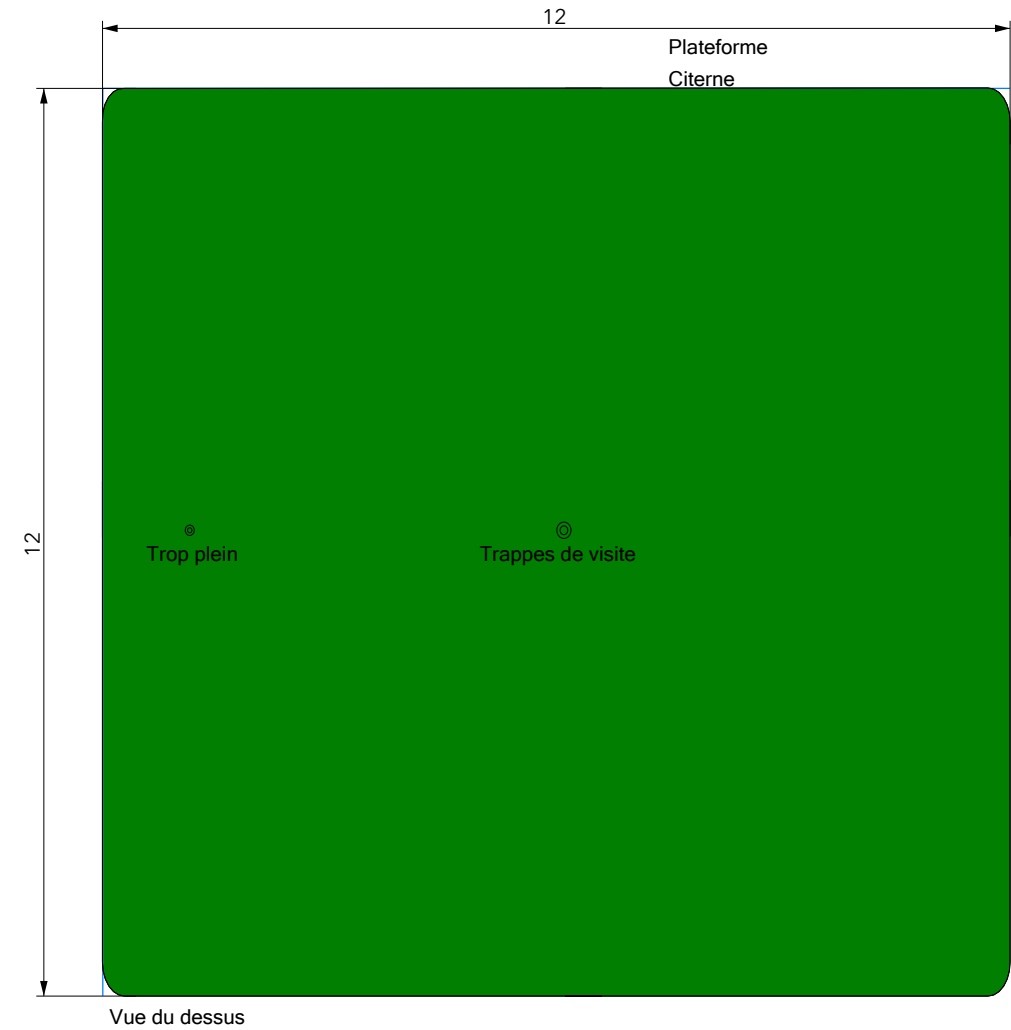


Plan de situation 1:500

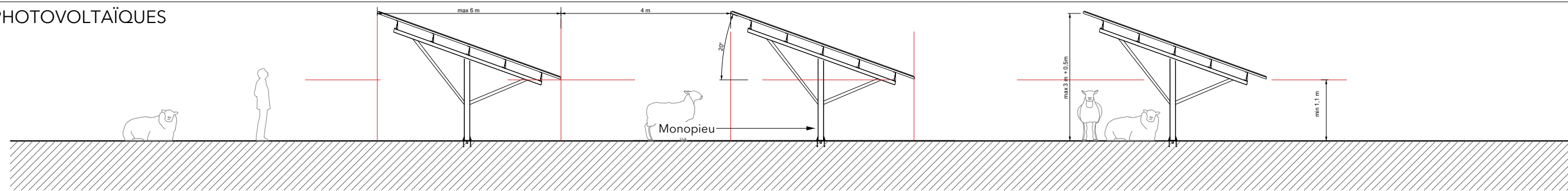


CITERNE

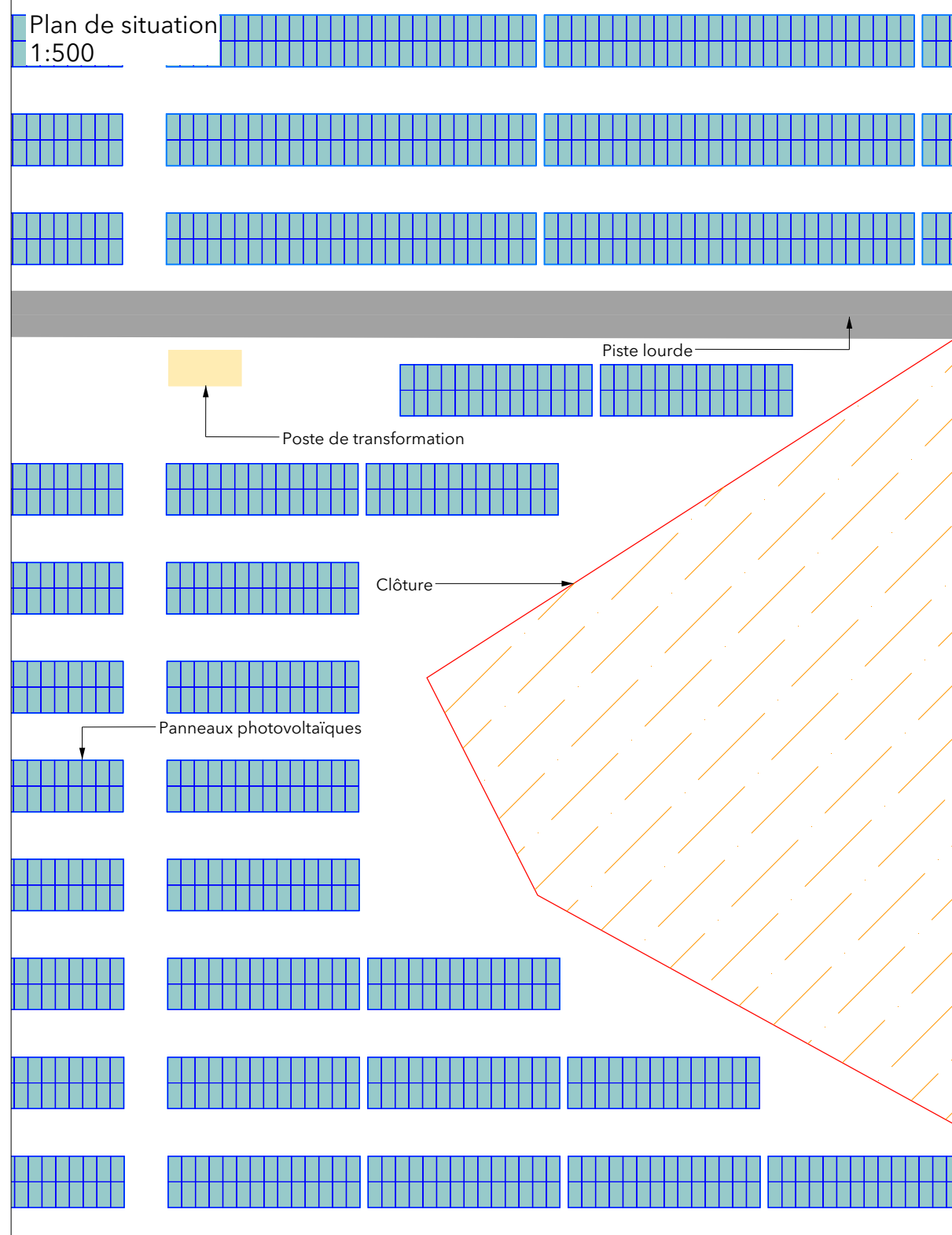
Caractéristique de la Citerne :
 Citerne souple ~120m³
 Hauteur max de ~1,2m à 1,6m
 Longueur de ~12m
 Largeur de ~12m



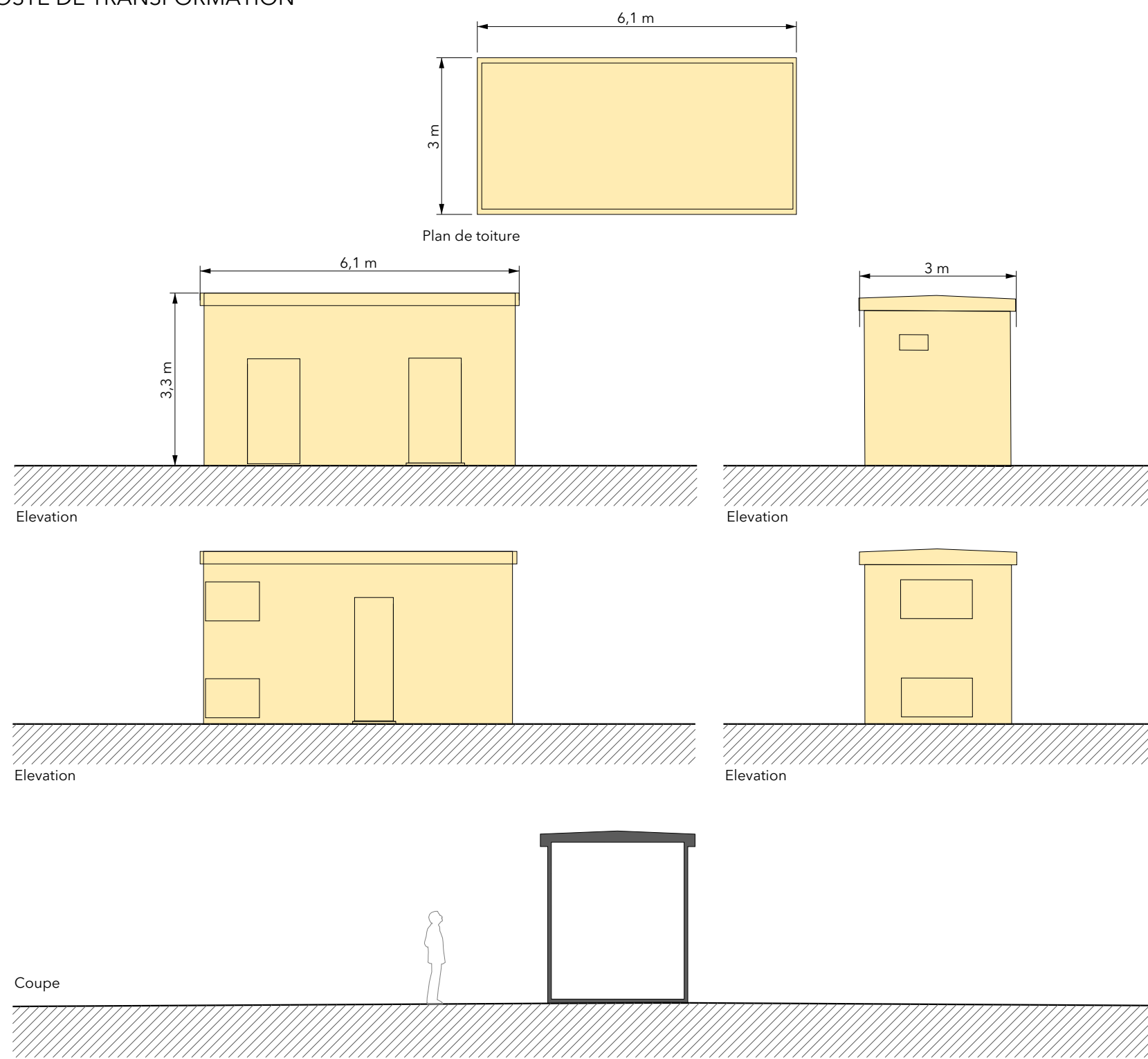
TABLES PHOTOVOLTAÏQUES

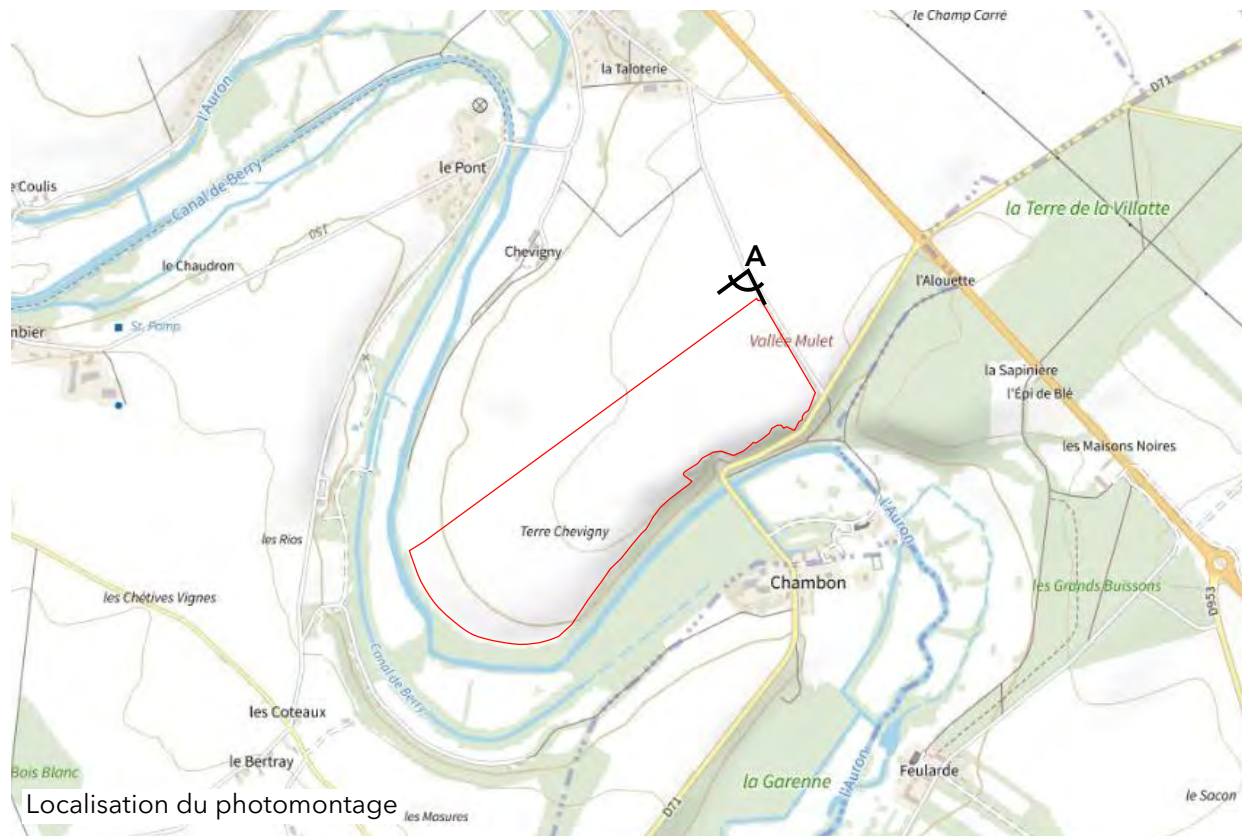


Plan de situation
1:500



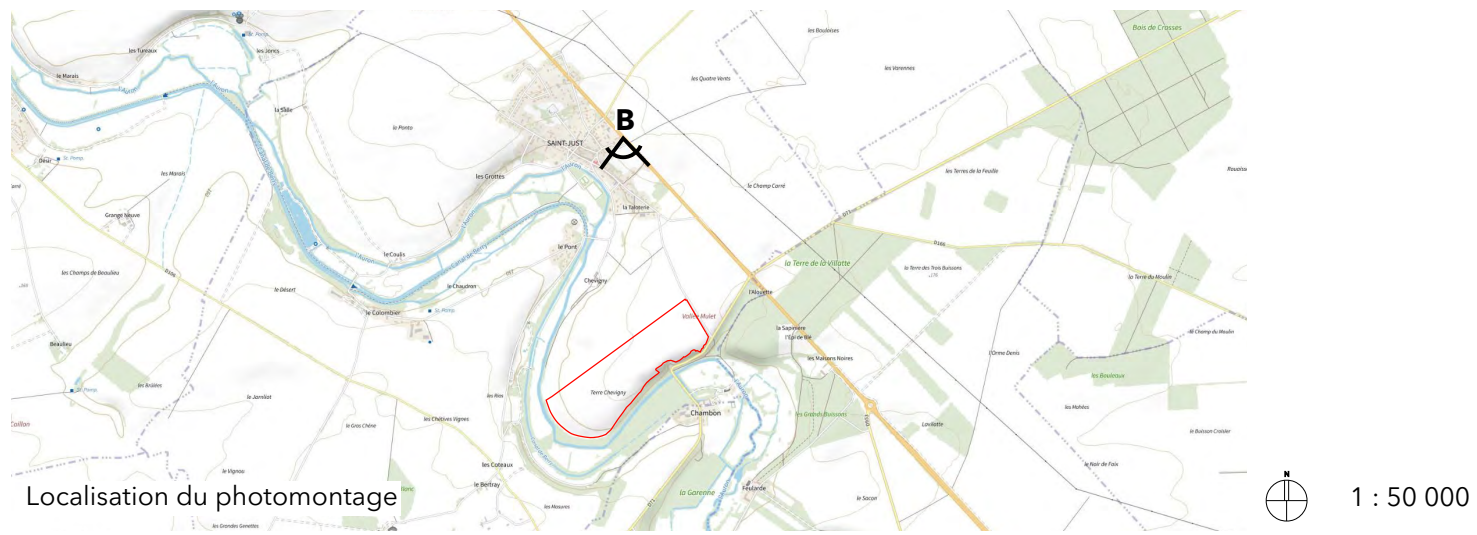
POSTE DE TRANSFORMATION

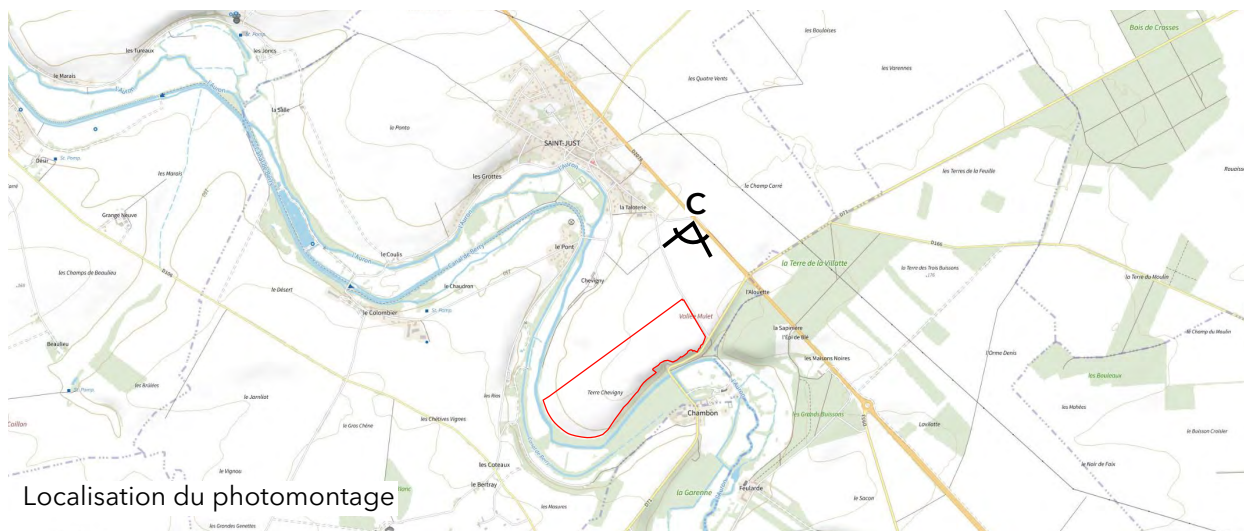




1 : 20 000

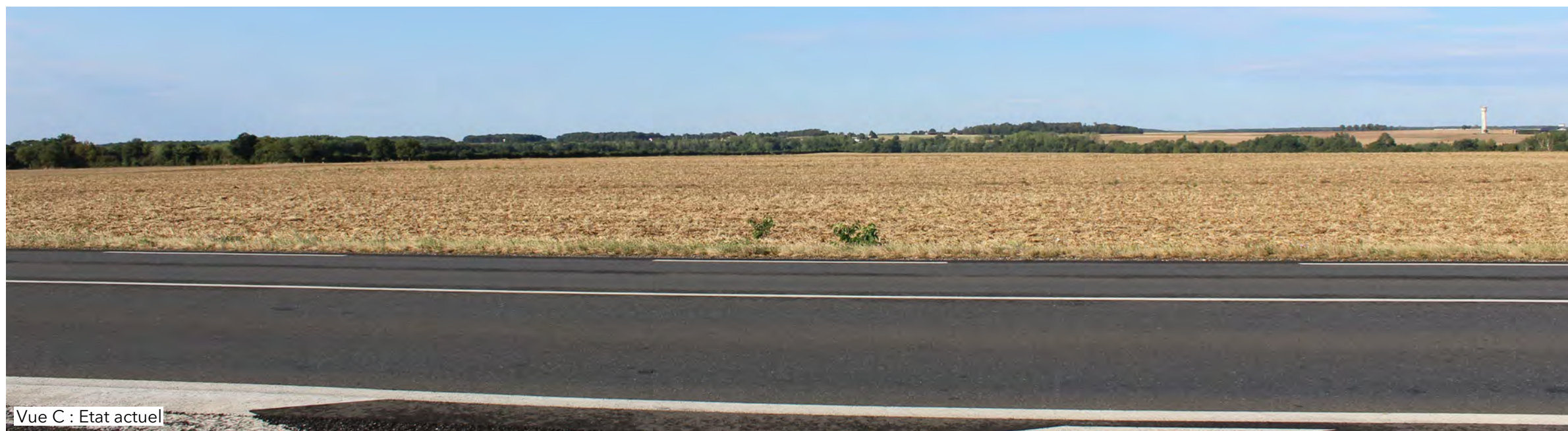






Localisation du photomontage

1 : 50 000



Vue C : Etat actuel



Vue C : Photomontages avec projet



1 : 10 000



PC7 : photographie environnement proche



PC8 : photographie environnement lointain



PC8-1 : photographie paysage lointain



PC8-2 : photographie paysage lointain

1 : 10 000





1 place de la mairie 18340 Saint Just
0248256221
mairie.stjust18@wanadoo.fr

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

Il est donné DECHARGE à ce jour du dépôt des pièces complémentaires relatives à un permis de construire.

Formulée par : NEON SA, M. Xavier BARBARO

Domicilié : 22 rue Bayard, 75008 Paris

Lieu des travaux : Terre de Chevigny, 18340 Saint Just

Référence cadastrale : B 278

Dossier numéro : PC 018 218 22 B0005

Déposé le 14/12/2022

La présente décharge ne préjuge en aucune façon la recevabilité des documents déposés.

Fait à Saint Just, 07/02/2023

Le Maire de Saint Just,
Stéphane GARCIA

